60e ANNEE (6e SÉRIE) Nº 44 2 NOVEMBRE 1950

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

L'Encyclique « Humani generis »

I

LETTRE ENCYCLIQUE

A Nos vénérables Frères, les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires locaux en paix et en communion avec le Siège Apostolique

sur certaines opinions fausses qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine catholique [1].

Vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique,

Les dissentiments et les erreurs des hommes en matière religieuse et morale, qui ont toujours été pour tous les honnêtes gens et avant tout pour les vrais fils de l'Eglise la cause d'une très vive douleur, le sont particulièrement aujourd'hui où Nous voyons de toutes parts attaqués les principes mêmes de la culture chrétienne.

Périls doctrinaux de l'heure présente

A la vérité, il n'est pas étonnant que ces dissentiments et ces erreurs se soient toujours rencontrés en dehors du bercail du Christ. Bien que la raison humaine, en effet, à parler simplement, puisse vraiment par ses forces et sa lumière naturelles arriver à une connaissance vraie et certaine d'un Dieu personnel, protégeant et gouvernant le monde par sa Providence, ainsi que d'une loi naturelle mise par le Créateur dans nos âmes, il y a cependant bien des obstacles empêchant cette même raison d'user efficacement et avec fruit de son pouvoir naturel, car les vérités qui concernent Dieu et les relations qui existent entre Dieu et les hommes dépassent absolument l'ordre des choses sensibles, et lorsqu'elles doivent se traduire en action et informer la vie, elles demandent qu'on se donne et qu'on se renonce. L'esprit humain, pour acquérir de semblables vérités, souffre difficulté de la part des sens et de l'imagination, ainsi que des mauvais désirs nés du péché originel. De là vient qu'en de telles matières les hommes se persuadent facilement de la fausseté ou du moins de l'incertitude des choses qu'ils ne voudraient pas être vraies.

C'est pourquoi il faut dire que la Révélation divine est moralement nécessaire pour que les vérités religieuses et morales qui, de soi, ne sont pas inaccessibles à la raison, puissent être, dans l'état actuel du genre humain, connues de tous sans difficulté, avec une ferme certitude et sans mélange d'erreur [2].

Bien plus, l'esprit humain peut parfois éprouver des difficultés simplement à formuler un jugement ferme de crédibilité au sujet de la foi chrétienne, bien qu'il existe un grand nombre de signes extérieurs éclatants permettant, même avec la seule lumière naturelle de la raison humaine, de prouver l'origine divine de la religion chrétienne. L'homme, en effet, qu'il soit entraîné par les préjugés ou poussé par ses passions et sa volonté mauvaise peut se refuser et résister non seulement à l'évidence des signes extérieurs ,si claire soit-elle, mais aussi aux inspirations d'en haut que Dieu fait sentir en nos âmes.

Quiconque considère ceux qui se trouvent hors du bercail du Christ constatera facilement sur quelles voies se sont engagés un bon nombre de savants. Il y en a, en effet, qui, bien que le système de l'évolution dans le champ même des disciplines naturelles ne soit pas encore indiscutablement prouvé, l'admettent sans prudence ni discernement et prétendent qu'il concerne l'origine de toutes choses, ne craignant pas de se montrer favorables à l'hypothèse moniste et panthéiste d'un univers soumis à une évolution perpétuelle. Cette hypothèse, précisément, sert aux dirigeants communistes pour propager plus efficacement et mettre en avant leur matérialisme dialectique et faire disparaître des esprits toute notion de Dieu.

Les fausses affirmations d'un semblable évolutionnisme, selon lesquelles se trouve rejeté tout ce qui est absolu, certain, immuable, ont ouvert la voie à une nouvelle philosophie aberrante, qui, rivalisant avec l'idéalisme, l'immanentisme et le pragmatisme, a reçu le nom d'existentialisme, étant donné que, négligeant les essences immuables des êtres, elle s'intéresse seulement à l'existence de chaque chose.

A cela s'ajoute un faux historicisme qui, s'attachant aux seuls événements de la vie humaine, renverse les fondements de toute vérité et de toute loi absolue en ce qui concerne tant la philosophie que les dogmes chrétiens eux-mêmes.

Au milieu de cette confusion d'opinions, Nous éprouvons quelque soulagement à voir ceux qui, jadis, avaient été imbus des principes du rationalisme désirer revenir maintenant aux sources d'une vérité divinement révélée, reconnaître et proclamer que la parole de Dieu conservée dans la Sainte Ecriture est le fondement des sciences sacrées. Mais il faut en même temps déplorer qu'un bon nombre de ceux-ci, dans la mesure où ils adhèrent plus fermement à la parole de Dieu, suppriment la raison humaine, et plus volontiers ils exaltent l'autorité de la révélation divine, plus vivement ils méprisent le magistère de l'Eglise institué par le Christ Notre-Seigneur pour conserver les vérités divinement révélées et les interpréter. Ce qui non seulement contredit ouvertement la Sainte Ecriture, mais est également démontré faux par l'expérience. Souvent, en effet, ceux mêmes qui sont séparés de l'Eglise se plaignent ouvertement de leurs dissentiments en matière

[1] Nous publions le texte de la version officielle française, tel qu'il a paru dans la *Documentation catholique* du 10 septembre 1950. L'Encyclique, datée du 12 août 1950, parue dans l'*Osservatore Romano* des 21-22 août, a été publiée dans les *Acta Ap. Sedis* du 2 septembre. — Elle se vend en brochure : à la Bonne Presse, Paris : 20 fr., — et à l'Office Général du Livre : 90 fr.

[2] Conc. Vatic., D. B., 1876, Const. *De Fide cath.*, cap. II, *De Revelatione*.

dogmatique et avouent malgré eux la nécessité d'un magistère vivant.

I. — L'Eglise catholique en face des erreurs modernes

1. *Le rôle des théologiens et des philosophes*

Les théologiens et les philosophes catholiques, qui ont la lourde charge de défendre la vérité humaine et divine et de la faire pénétrer dans les esprits humains, ne peuvent ni ignorer ni négliger ces systèmes qui s'écartent plus ou moins de la voie droite. Bien plus, ils doivent les bien connaître, d'abord parce que les maux ne se soignent bien que s'ils sont préalablement bien connus, ensuite parce qu'il se cache parfois dans les affirmations fausses elles-mêmes un élément de vérité, enfin parce que ces mêmes affirmations invitent l'esprit à scruter et à considérer plus soigneusement certaines vérités philosophiques ou théologiques.

Si nos philosophes et nos théologiens, de l'examen prudent de ces doctrines s'efforçaient seulement de tirer un tel fruit, il n'y aurait aucune raison pour que le Magistère de l'Eglise intervînt. Toutefois, quoique Nous sachions bien que les docteurs catholiques se gardent généralement de ces erreurs, il est certain cependant qu'il y a aujourd'hui, comme aux temps apostoliques, des hommes qui, s'attachant plus qu'il ne faut aux nouveautés, ou même qui, craignant de passer pour ignorer les découvertes faites par la science en cette époque de progrès, s'efforcent de se soustraire à la direction du magistère et se trouvent, à cause de cela, en danger de s'éloigner insensiblement des vérités révélées et d'entraîner dans l'erreur les autres aussi.

Il se présente encore un autre danger, d'autant plus grave qu'il se cache davantage sous l'apparence de la vertu. Beaucoup, déplorant la discorde et la confusion qui règnent dans les esprits, mus par un zèle des âmes imprudent, éprouvent dans leur ardeur un vif désir de rompre les barrières qui divisent d'honnêtes gens ; ils adoptent, en conséquence, un tel « irénisme » que, laissant de côté les questions qui divisent les hommes, ils envisagent non seulement de combattre d'un commun accord l'athéisme envahissant, mais même de réconcilier les dogmes, fussent-ils opposés. Et de même qu'il y eut autrefois des gens pour demander si l'apologétique traditionnelle de l'Eglise ne constituait pas plutôt un obstacle qu'une aide pour gagner les âmes au Christ, il n'en manque pas non plus aujourd'hui pour aller jusqu'à demander sérieusement si la théologie et la méthode qu'elle emploie, telles qu'elles se pratiquent dans les classes avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, ne doivent pas être non seulement perfectionnées, mais encore complètement réformées pour que le règne du Christ soit plus efficacement propagé dans le monde entier parmi les hommes de quelque culture ou de quelque opinion religieuse que ce soit.

S'il n'avaient d'autre prétention que d'adapter davantage par l'introduction d'une nouvelle méthode l'enseignement ecclésiastique et sa méthode aux conditions et aux besoins actuels, il n'y aurait presque aucune raison d'inquiétude ; mais enflammés d'un « irénisme » imprudent, certains semblent considérer comme des obstacles à la restauration de l'unité fraternelle ce qui en fait est fondé sur les lois mêmes et les principes posés par le Christ et sur les institutions établies par lui, ou bien constitue la défense et le soutien de l'intégrité de la foi et ne saurait, en disparaissant, qu'assurer l'union dans la ruine.

Ces opinions nouvelles, qu'elles procèdent d'un désir blâmable de nouveauté ou d'un motif louable, ne sont pas toujours proposées au même degré, avec la même clarté et dans les mêmes termes, ni ne rencontrent toujours l'accord unanime de leurs divers auteurs ; ce que certains enseignent aujourd'hui de façon couverte avec des précautions et des distinctions, sera proposé demain par d'autres plus audacieux de manière claire et sans restrictions non sans faire tort à beaucoup, spécialement au jeune clergé et non sans dommage pour l'autorité ecclésiastique. Si on parle prudemment dans les livres imprimés, on s'exprime plus librement dans les écrits communiqués privément, dans les cours et les réunions. Et ces opinions ne sont pas divulguées seulement parmi le clergé séculier et régulier, dans les Séminaires et les Instituts religieux, mais aussi parmi les laïques, parmi ceux spécialement qui sont consacrés à l'enseignement.

2. *Le danger du relativisme dogmatique*

En ce qui regarde la théologie, certains entendent réduire le plus possible la signification des dogmes, libérer le dogme lui-même de la manière de s'exprimer en usage dans l'Eglise depuis longtemps et des concepts philosophiques en vigueur chez les Docteurs catholiques, pour retourner dans l'exposition de la doctrine catholique aux expressions employées par la Sainte Ecriture et par les Pères. Ils espèrent ainsi que le dogme, dépouillé des éléments qu'ils appellent extrinsèques à la Révélation, puisse être avec fruit comparé aux opinions dogmatiques de ceux qui sont séparés de l'unité de l'Eglise, ce qui permettrait d'arriver petit à petit à l'assimilation du dogme catholique et des idées des dissidents. En outre, la doctrine catholique, une fois ainsi réduite, ils pensent de cette manière donner le moyen de satisfaire aux besoins actuels en exprimant le dogme dans les notions de la philosophie actuelle, immanentisme, idéalisme, existentialisme ou autre. C'est pourquoi certains, plus audacieux, affirment que cela peut et même que cela doit se faire, car, prétendent-ils, jamais les mystères de la foi ne peuvent être exprimés en termes vrais, mais seulement en termes approximatifs, et toujours changeables, qui indiquent la vérité dans une certaine mesure, mais qui la déforment aussi nécessairement. C'est pourquoi ils ne jugent pas absurde, mais au contraire absolument nécessaire, que la théologie, selon les diverses philosophies dont au cours des temps elle se sert comme d'instruments, substitue de nouvelles notions aux anciennes, de telle sorte que sous des modes divers ou même dans une certaine mesure opposés, mais équivalents selon eux, elle exprime de manière humaine les mêmes vérités divines. Ils ajoutent que l'histoire des dogmes consiste à exprimer les différentes formes que la vérité révélée a revêtues successivement selon les diverses doctrines et systèmes qui virent le jour au cours des siècles.

Il est clair d'après ce que nous avons dit que ces tentatives non seulement conduisent au relativisme dogmatique, mais qu'elles le contiennent déjà en fait ; le mépris de la doctrine communément enseignée et des termes dans lesquels elle est exprimée n'y prête déjà que trop. Il n'est personne qui ne voie que les expressions employées, soit dans les classes, soit par le Magistère de l'Eglise pour exprimer ces notions peuvent être améliorées et perfectionnées ; on sait d'ailleurs que l'Eglise n'a pas constamment employé les mêmes termes. Il est clair également que l'Eglise ne peut se lier à n'importe quel système philosophique, dont le règne dure peu de temps ; mais les expressions qui, durant plusieurs siècles, furent établies du consentement commun des Docteurs catholiques pour arriver à quelque intelligence du dogme, ne reposent assurément pas sur un fondement si fragile. Elles reposent, en effet, sur des principes et des notions déduites de la véritable connaissance des choses créées ; dans la déduction de ces connaissances, la vérité révélée a éclairé comme une étoile l'esprit humain, par le moyen de l'Eglise. C'est pourquoi il n'y a pas à s'étonner si certaines de ces notions non seulement ont été employées dans les Conciles œcuméniques, mais en ont reçu une telle sanction qu'il n'est pas permis de s'en éloigner.

Aussi est-il de la plus grande imprudence de négliger ou de rejeter ou de priver de leur valeur tant

de notions importantes que des hommes d'un génie et d'une sainteté non communs, sous la vigilance du Magistère et non sans l'illumination et la conduite du Saint-Esprit, ont conçues, exprimées et précisées dans un travail plusieurs fois séculaire pour formuler toujours plus exactement les vérités de la foi, et de leur substituer des notions et des expressions flottantes et vagues d'une philosophie nouvelle, qui existent aujourd'hui et disparaîtront demain comme la fleur des champs ; c'est faire du dogme lui-même comme un roseau agité par le vent. Le mépris des vocables et des notions dont se servent habituellement les théologiens scolastiques les conduit spontanément à énerver la théologie qu'ils appellent spéculative, laquelle, s'appuyant sur la raison théologique, manque, estiment-ils, de véritable certitude.

3. *Le rôle du Magistère de l'Eglise*

De fait, malheureusement, les amateurs de nouveauté passent facilement du mépris de la théologie scolastique au manque d'égards et même au mépris à l'égard du Magistère de l'Eglise, qui a si fortement appuyé de son autorité cette théologie. Le Magistère est présenté par eux comme un empêchement au progrès et un obstacle pour la science ; des non-catholiques le considèrent comme un frein injuste qui empêche certains théologiens plus cultivés de renouveler leur science. Et bien que ce Magistère doive être pour tout théologien, en matière de foi et de mœurs, la règle prochaine et universelle de vérité — car le Christ Notre-Seigneur lui a confié tout le dépôt de la foi, Ecriture Sainte et Tradition, à garder, à défendre et à interpréter — toutefois le devoir qu'ont les fidèles d'éviter aussi les erreurs qui voisinent plus ou moins avec l'hérésie, et par conséquent d' « observer même les constitutions et décrets par lesquels le Saint-Siège proscrit et prohibe de telles opinions mauvaises » [3], est parfois aussi ignoré d'eux que s'il n'existait pas. Ce qui est exposé dans les Encycliques des Souverains Pontifes sur le caractère et la constitution de l'Eglise est par certains délibérément et habituellement négligé dans le but de faire prévaloir un concept vague qu'ils disent pris aux anciens Pères, spécialement aux Grecs. Les Papes, en effet, disent-ils, n'entendent pas se prononcer sur les questions qui sont matière à discussion entre les théologiens ; c'est pourquoi il faut retourner aux sources et expliquer par les écrits des anciens les constitutions et décrets récents du Magistère.

C'est peut-être bien dit, mais ce n'est pas exempt d'erreur. De fait, il est vrai que les Papes laissent généralement aux théologiens la liberté sur les questions disputées entre les docteurs les plus renommés, mais l'histoire enseigne que bien des choses qui furent d'abord laissées à la libre discussion ne peuvent plus désormais supporter aucune discussion.

Il ne faut pas estimer non plus que ce qui est proposé dans les Encycliques ne demande pas de soi l'assentiment puisque les Papes n'y exercent pas le pouvoir suprême de leur Magistère. A ce qui est enseigné par le ministère ordinaire, s'applique aussi la parole : « Qui vous écoute, m'écoute » [4] ; et la plupart du temps ce qui est exposé dans les Encycliques appartient déjà d'autre part à la doctrine catholique. Si les Papes portent expressément dans leurs actes un jugement sur une matière qui était jusque-là controversée, tout le monde comprend que cette matière dans la pensée et la volonté des Souverains Pontifes n'est plus désormais à considérer comme question libre entre les théologiens. Il est vrai aussi que les théologiens doivent sans cesse revenir aux sources de la Révélation divine ; c'est leur rôle d'indiquer de quelle manière les vérités enseignées par le Magistère vivant se trouvent « explicitement ou implicitement dans les Ecritures et la Tradition » [5]. En outre, l'une et l'autre sources de la doctrine divinement révélée contiennent des trésors de vérité si nombreux et si grands qu'on ne les épuisera jamais. C'est pourquoi, par l'étude des sources, les sciences sacrées rajeunissent sans cesse, tandis que la spéculation qui néglige de pousser au delà l'étude du dépôt révélé, l'expérience nous l'a appris, devient stérile. Pour ce motif, la théologie positive elle-même ne peut être ramenée au rang d'une science simplement historique. Dieu, en effet, a donné à son Eglise, avec ces sources que nous avons dites, un Magistère vivant pour éclairer et dégager ce qui n'était contenu dans le dépôt de la foi que d'une manière obscure et pour ainsi dire implicite. Ce dépôt, ce n'est pas à chacun des fidèles, ni même aux théologiens eux-mêmes que Notre Divin Rédempteur en a confié l'interprétation authentique, mais au seul Magistère de l'Eglise. Or, si l'Eglise exerce ce rôle, comme il lui est souvent arrivé au cours des siècles, par la voie ordinaire ou extraordinaire, il est trop évident que c'est une méthode fausse d'expliquer le clair par l'obscur ; bien plus, c'est l'ordre contraire qui s'impose à tous.

Aussi Pie IX, Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, lorsqu'il enseigna que le rôle très noble de la théologie est de montrer comment la doctrine définie par l'Eglise est contenue en ces sources, ajouta, non sans grave raison, ces paroles : « dans le sens même où l'Eglise l'a définie ».

4. *L'autorité de la Sainte Ecriture*

Pour en revenir, donc, aux opinions nouvelles, que nous avons mentionnées plus haut, certains proposent encore ou suggèrent diverses opinions qui entament l'autorité divine de la Sainte Ecriture. Certains, en effet, osent fausser le sens de la définition du Concile du Vatican qui proclame Dieu auteur des Ecritures, reprenant ainsi une opinion bien des fois condamnée, selon laquelle l'inerrance de l'Ecriture ne s'étendrait qu'à ce qui concerne Dieu, les choses morales et religieuses. Bien plus, ils parlent à tort du sens humain des Livres Sacrés, sous lequel se cacherait le sens divin, seul infaillible, disent-ils. Dans l'interprétation de l'Ecriture, ils ne veulent aucunement qu'on tienne compte de l'analogie de la foi et de la tradition de l'Eglise ; en sorte, qu'il faudrait ramener l'enseignement des Saints Pères et du Magistère au sens de l'Ecriture interprétée d'une manière purement humaine par les exégètes, plutôt que d'expliquer la Sainte Ecriture selon l'esprit de l'Eglise, que le Christ Notre-Seigneur a établie gardienne et interprète de l'entier dépôt de la vérité divinement révélée.

En outre, le sens littéral de l'Ecriture et l'exposé qu'en ont élaboré, sous la vigilance de l'Eglise, tant et de si grands exégètes, doivent céder, selon les décrets fallacieux de ces maîtres, devant l'exégèse nouvelle, qu'ils appellent symbolique et spirituelle. C'est par elle que les Livres de l'Ancien Testament, qui demeureraient aujourd'hui dans l'Eglise comme dans une fontaine scellée, seraient enfin de nouveau intelligibles à tous. Par cette voie, assurent-ils, s'évanouissent toutes les difficultés qui n'entravent que ceux qui restent attachés au sens littéral des Ecritures.

Tout le monde voit combien toutes ces doctrines s'écartent des principes et des normes d'herméneutique qui furent justement fixées par Nos Prédécesseurs d'heureuse mémoire, Léon XIII, en l'Encyclique *Providentissimus*, et Benoît XV en l'Encyclique *Spiritus Paraclitus*, ainsi que par Nous-même en Notre Encyclique *Divino Afflante Spiritu*.

[3] *C. I. C.*, can. 1324 ; cf. Conc. Vat., D. B., 1820, Const. *De Fide cath.*, cap. IV, *De Fide et ratione*, post canones.

[4] *Luc.*, X, 16.

[5] Pie IX, *Inter gravissimas*, 28 oct. 1870, *Acta*, vol. I, p. 260.

II. — La pénétration des erreurs modernes

1. *Sur le plan théologique*

Il n'est pas étonnant que ces nouveautés aient déjà produit des fruits empoisonnés dans toutes les parties de la théologie. On met en doute la puissance de la raison à démontrer, par des arguments tirés des créatures, sans l'aide de la Révélation, l'existence d'un Dieu personnel ; on nie que le monde ait commencé, et on prétend que la création du monde était nécessaire, puisqu'elle procéderait de la nécessaire libéralité de l'amour divin ; on refuse à Dieu la prescience éternelle et infaillible des actions libres des hommes ; toutes doctrines, qui s'opposent aux déclarations du Concile du Vatican [6].

Quelques-uns même se demandent si les anges sont des créatures personnelles, si la matière diffère essentiellement de l'esprit. D'autres déforment la vraie notion de la gratuité de l'ordre surnaturel, quand ils prétendent que Dieu ne peut créer des êtres doués d'intelligence, sans les ordonner et les appeler à la vision béatifique. Ce n'est pas assez ; écartant les définitions du Conseil de Trente, on fausse la notion du péché originel et en même temps celle du péché en général, en tant qu'il est offense de Dieu, celle aussi de la satisfaction que le Christ a présentée pour nous. Il s'en trouve pour soutenir que la doctrine de la transsubstantiation, fondée, disent-ils, sur une notion philosophique vieillie de la substance, doit être corrigée, de telle sorte que la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie se réduise à une sorte de symbolisme, en ce sens que les espèces consacrées ne seraient que les signes efficaces de la présence spirituelle du Christ et de son intime union en son Corps mystique avec les membres fidèles.

Certains sont d'avis qu'ils ne sont point liés par la doctrine que Nous exposions, il y a peu d'années, en Notre Encyclique et qui s'appuie sur les sources de la Révélation, à savoir que le Corps mystique du Christ et l'Eglise catholique romaine sont une seule et même chose [7]. Quelques-uns réduisent à une vaine formule la nécessité d'appartenir à l'Eglise pour arriver au salut éternel. D'autres, enfin, n'admettent pas le caractère rationnel des signes de crédibilité de la foi catholique.

Ces doctrines, et d'autres du même genre, il est manifeste qu'elles se glissent déjà chez plusieurs de Nos fils, entraînés dans l'erreur par un zèle des âmes inconsidéré ou une science fausse. Il Nous faut donc avec tristesse leur répéter des vérités très connues et leur indiquer, non sans douleur, des erreurs manifestes et les dangers d'erreur auxquels ils sont exposés.

2. *Sur le plan philosophique*

On sait l'importance que l'Eglise attache au pouvoir qu'a la raison humaine de démontrer, avec certitude, l'existence d'un Dieu personnel, de prouver victorieusement à partir de signes divins les fondements de la foi chrétienne d'exprimer justement la loi inscrite par le Créateur dans le cœur des hommes, enfin, d'atteindre à une certaine connaissance des mystères, véritable et très fructueuse [8]. La raison, toutefois, n'arrivera à s'exercer ainsi, avec justesse et sûreté, que si elle a été formée comme il convient ; c'est-à-dire si elle a été pénétrée de cette philosophie saine que nous avons reçue des siècles chrétiens qui nous ont précédés comme un patrimoine, depuis longtemps constitué, arrivé précisément à ce degré supérieur d'autorité, parce que le Magistère même de l'Eglise a soumis aux normes de la Révélation divine elle-même ses principes et ses principales assertions, que de grands esprits avaient peu à peu découverts et définis. Cette philosophie reçue et communément admise dans l'Eglise défend l'authentique et exacte valeur de la connaissance humaine, les principes inébranlables de la métaphysique — principes de raison suffisante, de causalité et de finalité — enfin la capacité d'arriver à une vérité certaine et immuable.

Il faut respecter les acquisitions définitives de la philosophie. — Cette philosophie présente de nombreux points qui ne touchent, ni directement ni indirectement, aux questions de foi et de morale et que l'Eglise, pour ce motif, abandonne à la libre discussion des esprits compétents. En d'autres domaines, au contraire, ceux surtout qui concernent les principes et les énoncés essentiels que Nous avons rappelés, la même liberté n'existe pas. Même en ces questions essentielles, il est permis de donner à la philosophie un vêtement plus juste et plus riche, de la défendre par des exposés plus efficaces, de la dégager de certaines présentations scolaires moins adaptées, de l'enrichir prudemment de certains apports de la pensée humaine ; mais il n'est jamais permis de la renverser, de la contaminer par de faux principes ou de l'estimer un monument imposant, certes, mais d'un autre âge. C'est que la vérité et toute la présentation philosophique qu'on en fait ne peuvent changer d'un jour à l'autre, surtout quand il s'agit des principes qui sont connus par eux-mêmes à l'esprit humain, ou de ces assertions qui s'appuient sur la sagesse des siècles et leur accord avec la Révélation. Tout ce que la raison humaine, en ses recherches sincères, pourra découvrir de vérité, ne peut sûrement pas s'opposer aux vérités acquises. Car Dieu, Souveraine Vérité, a établi l'intelligence, et il la dirige non pas en lui faisant opposer chaque jour des nouveautés aux vérités justement acquises, mais en lui donnant d'écarter les erreurs qui, par hasard, se seraient glissées, pour ajouter le vrai au vrai, dans le même ordre et selon l'harmonie qui se révèle dans la constitution même des choses d'où nous tirons le vrai. Que le chrétien, philosophe ou théologien, n'embrasse donc pas avec précipitation et légèreté toutes les nouveautés du jour, mais qu'avec grand soin, il pèse ces pensées, les mette en une juste balance, crainte de perdre la vérité qu'il possède ou de la contaminer, avec de grands dommages et de grands risques, pour la foi elle-même.

Il faut respecter la méthode et la doctrine de saint Thomas. — Si on a bien saisi ces points de vue, on apercevra sans peine pourquoi l'Eglise exige que ses futurs prêtres soient formés aux disciplines philosophiques « selon la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique » [9]. C'est que l'expérience de plusieurs siècles lui a parfaitement appris que la méthode de l'Aquinate, qu'il s'agisse de former de jeunes esprits, ou d'approfondir les vérités les plus secrètes, s'impose entre toutes par ses mérites singuliers ; sa doctrine s'harmonise avec la Révélation divine comme par un juste accord ; elle est singulièrement efficace pour établir, avec sûreté, les fondements de la foi, comme aussi pour recueillir, de façon sûre et utile, les fruits du vrai progrès [10].

Pour ce motif, il faut extrêmement déplorer que cette philosophie, reçue et reconnue dans l'Eglise, soit aujourd'hui méprisée de certains qui osent imprudemment la déclarer vieillie en sa forme, rationaliste en son procédé de pensée. Ils répètent, en effet, que notre philosophie soutient à tort la possibilité d'une métaphysique absolument vraie ; d'autre part, ils affirment catégoriquement que les réalités, surtout les réalités transcendantes, ne se peuvent mieux exprimer que par des doctrines disparates qui se complètent mutuellement malgré qu'elles s'opposent d'une certaine façon les unes

[6] Cf. Conc. Vat. Const. *De Fide cath.*, cap. I, *De Deo rerum omnium creatore.*

[7] Cf. Litt. Enc. *Mystici Corporis Christi*, *A. A. S.*, vol. XXXV, p. 193 sq.

[8] Cf. Conc. Vat. D. B. 1796.

[9] *C. I. C.*, can. 1366, 2.

[10] *A. A. S.*, vol. XXXVIII, 1946, p. 387.

aux autres. Aussi, accordent-ils que la philosophie que nous donnons en nos écoles, avec sa présentation claire des questions et leur solution, ses notions soigneusement établies et ses distinctions nettes, peut être utile pour initier à la théologie scolastique et fut merveilleusement adaptée aux esprits du moyen âge ; mais elle ne présente plus, disent-ils, la méthode de philosopher qui répond à notre culture et à nos besoins. Ils font ensuite l'objection que la philosophie *perennis* n'est qu'une philosophie des essences immuables, tandis que l'esprit d'aujourd'hui doit considérer l'existence des êtres singuliers et la vie toujours fluante. Pendant qu'ils méprisent cette philosophie, ils font l'éloge des philosophies, anciennes ou modernes, d'Orient ou d'Occident, en sorte qu'ils semblent insinuer dans les esprits que n'importe quelle philosophie, n'importe quelle façon de penser peut, moyennant, s'il le faut, des corrections et des compléments, s'accorder avec le dogme catholique. Ce qui est absolument faux, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes comme l'immanentisme, l'idéalisme, ou le matérialisme, soit historique, soit dialectique, ou encore de l'existentialisme, s'il professe l'athéisme ou du moins s'il rejette la valeur du raisonnement métaphysique. Il n'est pas un catholique pour contester ce désaccord.

3. *Sur le plan didactique*

Enfin, ils reprochent à la philosophie de nos écoles de ne considérer dans le processus de la connaissance que l'intelligence, et de négliger le rôle de la volonté et des affections. Ce n'est point le cas. Jamais, en effet, la philosophie chrétienne n'a nié l'utilité et l'efficacité des bonnes dispositions de toute l'âme, pour pleinement reconnaître et embrasser les vérités religieuses et morales ; bien plus, elle a toujours enseigné que l'absence de ces dispositions peut être la cause pour laquelle l'intelligence, liée par ses désirs et une volonté mauvaise, est obscurcie, au point de ne pas voir comme il faut. Bien plus, c'est le jugement du Docteur Commun que l'intelligence peut s'élever à la perception de biens plus élevés de l'ordre moral, naturel ou surnaturel, seulement dans la mesure où elle éprouve une certaine connaturalité de l'âme avec ces biens, qu'elle soit naturelle ou un don de la grâce [1]. On voit sans peine à quel point ces clartés confuses peuvent aider la raison dans ses recherches. Cependant, autre chose est de reconnaître aux affections de la volonté la puissance d'aider la raison à parvenir à une connaissance plus certaine et plus ferme des choses morales, autre chose, et c'est la prétention de ces novateurs, d'attribuer aux facultés du vouloir et du sentiment une certaine puissance intuitive et de prétendre que l'homme, impuissant à découvrir avec certitude par sa raison le vrai qu'il doit embrasser, doit se tourner vers la volonté pour choisir et décider entre des opinions qui s'opposent, mêlant mal à propos connaissance et acte de la volonté.

Il n'est pas étonnant, par suite, que ces doctrines compromettent deux disciplines philosophiques qui sont par leur nature étroitement liées à l'enseignement de la foi : la théodicée et l'éthique. Leur rôle ne serait plus, pense-t-on, d'établir des certitudes sur Dieu ou un autre être transcendant, mais de montrer plutôt que les enseignements de la foi sur un Dieu personnel et ses préceptes s'accordent parfaitement avec les nécessités de la vie ; par suite, qu'il faut les embrasser pour écarter le désespoir et parvenir au salut éternel. Tous ces énoncés s'opposent manifestement aux documents de Nos Prédécesseurs Léon XIII et Pie X, et ne peuvent s'accorder avec les décrets du Concile du Vatican.

Il n'y aurait point lieu de déplorer tous ces écarts en dehors de la vérité, si tous écoutaient le Magistère de l'Eglise avec le respect qui lui est dû, même en matière de philosophie. Car il lui revient, de par l'institution divine, non seulement de garder et d'interpréter le dépôt des vérités divinement révélées, mais de veiller encore sur les sciences philosophiques afin que les dogmes catholiques ne souffrent aucune atteinte des fausses doctrines.

III. — La foi et les sciences positives

Il Nous reste à dire quelques mots de questions qui se rapportent aux sciences positives, mais sont en rapport plus ou moins étroit avec les vérités de la foi. Plusieurs, en effet, réclament, avec instance, que la religion catholique tienne le plus grand compte de ces disciplines. Ce qui, sans aucun doute, est chose louable lorsqu'il s'agit de faits véritablement établis, mais lorsqu'il s'agit plutôt d'hypothèses qui touchent à l'enseignement de l'Ecriture ou de la Tradition, même si elles ont quelque fondement scientifique, il faut les accueillir avec prudence. Si de telles hypothèses s'opposaient directement ou indirectement à la doctrine révélée par Dieu, elles seraient un postulat tout à fait inacceptable.

1. *La biologie et l'anthropologie*

En conséquence, l'Eglise n'interdit pas que la doctrine de l'évolution, pour autant qu'elle recherche si le corps humain fut tiré d'une matière déjà existante et vivante — car la foi catholique nous oblige à maintenir l'immédiate création des âmes par Dieu — dans l'état actuel des sciences et de la théologie, soit l'objet de recherches et de discussions, de la part des savants de l'un et l'autre parti, de telle sorte que les raisons qui favorisent ou combattent l'une ou l'autre opinion soient examinées et jugées avec le sérieux, la modération et la mesure nécessaires ; à la condition toutefois, que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Eglise, à qui le Christ a confié le mandat d'interpréter avec autorité les Ecritures et de protéger la foi [2]. Certains outrepassent cette liberté de discussion en faisant comme si on avait déjà établi, de façon absolument certaine, avec les indices que l'on a trouvés et ce que le raisonnement en a déduit, l'origine du corps humain à partir d'une matière déjà existante et vivante ; et cela comme s'il n'y avait rien dans les sources de la Révélation divine qui, en ce domaine, impose la plus grande modération et la plus grande prudence.

Quand il s'agit de l'autre hypothèse qu'on appelle le polygénisme, les fils de l'Eglise n'ont plus du tout pareille liberté. En effet, les fidèles ne peuvent embrasser une doctrine dont les tenants soutiennent, ou bien qu'il y a eu sur terre, après Adam, de vrais hommes qui ne descendent pas de lui par génération naturelle comme du premier père de tous, ou bien qu'Adam désigne l'ensemble de ces multiples premiers pères. On ne voit, en effet, aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du Magistère ecclésiastique, sur le péché originel, péché qui tire son origine d'un péché vraiment personnel commis par Adam, et qui, répandu en tous par la génération, se trouve en chacun et lui appartient [3].

2. *Les sciences historiques*

Tout comme dans les disciplines de la biologie et de l'anthropologie, ainsi, dans les sciences historiques, certains s'écartent de façon audacieuse des règles de prudence établies par l'Eglise. D'une façon particulière, il faut déplorer certaine manière beaucoup trop libre d'interpréter les Livres historiques de l'Ancien Testament. Les tenants de ce système invoquent à tort pour se justifier la lettre donnée, il y a peu de temps, par la Commission pontificale des études bibliques, à l'archevêque de Paris [4]. Cette lettre, en effet, avertit claire-

[1] Cf. S. Thom., *Summa Theol.*, IIa-IIae, q. I, art. 4, ad 3 ; et q. XLV, art. 2, in c.

[2] Cf. Allocution pontificale aux membres de l'Académie des sciences, 30 nov. 1941. *A. A. S.*, vol. XXXIII, p. 506.

[3] Cf. *Rom.*, V, 12-19 ; *Conc. Triden.*, sess. V, can. 1-4.

[4] 16 janvier 1948 : *A. A. S.*, vol. XL, p. 45-48. (Voir le texte dans *D. C.* du 25-4-1948 ; *Ami*, 1948, p. 474).

ment que les onze premiers chapitres de la Genèse, quoiqu'ils ne répondent pas de façon rigoureuse au concept de l'histoire qui fut celui des grands historiens grecs et latins, ou qui est celui des maîtres de notre temps, toutefois, appartiennent, en un sens véritable, que les exégètes devront encore explorer et établir, au genre historique. Ces mêmes chapitres, d'un style simple et figuré, tel qu'il convenait à la mentalité d'un peuple peu cultivé, rapportent les vérités essentielles, sur lesquelles repose la poursuite de notre salut éternel ; ils décrivent de façon populaire l'origine du genre humain et celle du peuple élu. Si les hagiographes anciens ont pris quelque chose aux narrations populaires (ce que l'on peut accorder), il ne faut jamais oublier qu'ils l'ont fait, aidés de l'inspiration divine, qui les gardait de toute erreur, dans le choix et l'appréciation de ces documents. On ne peut donc, d'aucune façon, mettre les récits populaires accueillis par les Livres Saints sur le même rang que les mythologies ou autres récits semblables, qui sont plus le fruit du jeu de l'imagination que du goût de la vérité et de la simplicité qui marque si visiblement les Livres sacrés, même de l'Ancien Testament, qu'il faut placer nos hagiographes bien au-dessus des écrivains profanes de l'antiquité.

Conclusion :
la mission des supérieurs ecclésiastiques et des maitres des sciences religieuses

Nous savons, à la vérité, que la majorité des maîtres catholiques, dont les travaux profitent aux Athénées, aux Séminaires et aux collègues d'Instituts religieux, sont loin de ces erreurs qui se répandent aujourd'hui ouvertement ou en secret, par manie de nouveauté ou par un propos mal réglé d'apostolat. Mais nous savons aussi que ces opinions nouvelles peuvent avoir prise sur les personnes peu averties ; aussi, nous préférons nous y opposer dès le principe plutôt que de devoir porter remède à une maladie déjà invétérée.

En conséquence, après avoir mûrement devant Dieu, pesé et considéré la chose, pour ne point faillir aux devoirs sacrés de Notre charge, Nous enjoignons aux évêques et aux Supérieurs généraux d'Ordres et d'Instituts religieux, leur en faisant une grave obligation de conscience, de veiller avec le plus grand soin à ce qu'on ne soutienne point les doctrines de ce genre dans les classes, dans les réunions ou par quelques écrits que ce soit, ni qu'on les enseigne de quelque façon que ce soit aux clercs ou aux fidèles.

Les professeurs d'Instituts ecclésiastiques se rappelleront qu'ils ne peuvent, avec tranquillité de conscience, exercer l'office de professeur qui leur est confié, que s'ils acceptent religieusement et gardent exactement dans leur enseignement, les normes de pensée que Nous avons statuées. Et comme ils doivent respect et soumission au Magistère de l'Eglise, en leur travail de chaque jour, ils doivent aussi en imprégner l'esprit et le cœur de leurs disciples.

Qu'ils cherchent, certes, de toutes leurs forces à concourir au progrès des sciences qu'ils enseignent, mais qu'ils se gardent aussi d'outrepasser les limites que Nous avons établies pour défendre la vérité de la foi et de la doctrine catholique. Dans les questions nouvelles que la culture moderne et le progrès rendent actuelles, qu'ils apportent leurs recherches les plus diligentes, mais avec la prudence et la circonspection qui conviennent ; enfin, qu'ils se gardent de croire, par un faux « irénisme » qu'on peut obtenir un heureux retour des dissidents et des égarés à l'Eglise si on n'enseigne pas à tous, sincèrement, toute la vérité qu'enseigne l'Eglise, sans aucune corruption et sans aucune diminution.

Fondé sur cette espérance, que votre zèle pastoral ravive, comme gage des dons du ciel et comme signe de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons de grand cœur, à tous, à vous-mêmes, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 août 1950, douzième année de Notre Pontificat.

PIE XII, Pape.

II

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENCYCLIQUE

C'est avec un grand esprit de foi et une filiale soumission que les catholiques, prêtres et laïcs, ont accueilli l'encyclique *Humani generis*, dont le sous-titre indique clairement la vive préoccupation qui l'a dictée. Le pape, en effet, nous met en garde contre « certaines opinions fausses qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine catholique » [1]. La question est donc d'une gravité exceptionnelle.

Il n'entre pas dans notre dessein de reproduire ou même d'indiquer simplement les commentaires déjà parus sur l'encyclique [2], et moins encore de rechercher à quels auteurs ou à quels ouvrages pourraient convenir les réprobations pontificales. Notre but est plus simple et plus conforme au programme que s'est toujours fixé l'*Ami :* donner une présentation *objective* des doctrines de l'Encyclique, en se référant à l'Encyclique elle-même et aux autres décisions ou indications antérieures du Magistère, dont Pie XII se fait l'écho et qu'il confirme à nouveau de son autorité suprême. Présentation qui s'attachera tout particulièrement à faire la synthèse de l'enseignement pontifical en ce qui concerne la philosophie, la théologie, l'Ecriture et son interprétation.

I. — L'Encyclique et la Philosophie

Une philosophie, fermant systématiquement les yeux sur les lumières de la foi fera fréquemment fausse route. Reprenant l'enseignement déjà rappelé par Pie IX [3] d'une blessure infligées à la raison humaine par le péché originel, le concile du Vatican [4] enseigne — et Pie XII s'y réfère expressément — que « la Révélation divine est moralement nécessaire pour que les vérités religieuses et morales qui, de soi, ne sont pas inaccessibles à la raison, puissent être, dans l'état actuel du genre humain, connues de tous sans difficulté, avec une ferme certitude et sans mélange d'erreur » (p. 4).

1. — Ce n'est pas d'aujourd'hui que, s'écartant des lumières de la Révélation sur l'origine du monde et l'existence personnelle du Créateur, la philosophie indépendante s'est inspiré des principes de l'idéalisme ou du matérialisme pour aboutir à une conception moniste de l'univers et par là, à la négation de Dieu [5]. Le point de départ d'une telle philosophie est le rejet de toute connaissance

[1] Références à l'édition de la Bonne Presse : on fera facilement la concordance avec les pages de l'*Ami*.

[2] Les premières réactions des journaux et des revues dans la *Documentation catholique*, 8 oct. 1950, col. 1295-1316.

[3] Allocution *Singulari quadam*, 9 déc. 1854 (Denz.-Bann., n. 1643, 1644).

[4] Const. *de fide cath.*, ch. 2 ; Denz.-Bann., n. 1786.

[5] Ce sont là les principales erreurs condamnées au conc. du Vatican ; Const. *de fide cath.*, can. 1-5 ; Denz.-Bann., n. 1801-05.

objective dans le domaine de la métaphysique : agnosticisme qui élimine de la pensée humaine toute notion d'absolu, de certain, d'immuable [6]. Pour accéder aux connaissances religieuses, l'esprit du croyant, se repliant sur lui-même n'a plus de voie que dans l'immanentisme et le pragmatisme, celui-ci d'ailleurs complétant celui-là. Et le remède est ici purement illusoire. Ces erreurs souverainement préjudiciables à la foi chrétienne, Pie X les a dénoncée avec force dans l'encyclique *Pascendi* et en a démasqué les répercussions dangereuses dans le domaine de l'apologétique et du dogme [7]. L'existentialisme n'est qu'une conséquence de ces prémisses désastreuses : forme nouvelle d'agnosticisme, il prétend ne pouvoir atteindre les essences des êtres et ne s'intéresse — sans parvenir d'ailleurs à un résultat apaisant — qu'à l'existence concrète des choses [8].

En ces systèmes, l'accès à une vérité absolue n'est plus possible : le relativisme le plus subjectif et le plus variable devient la loi suprême de toute pensée, même religieuse.

Introduire de telles conceptions dans la présentation des vérités religieuses, c'est substituer aux notions reçues « des notions et des expressions flottantes et vagues d'une philosophie nouvelle, qui existent aujourd'hui et disparaîtront demain comme la fleur des champs ; c'est faire du dogme lui-même comme un roseau agité par le vent » (p. 9).

2. — La philosophie traditionnelle s'inspire de principes tout autres. Sans doute, le philosophe croyant confesse l'infirmité de sa raison ; mais il doit aussi en affirmer le pouvoir [9]. Après tant d'autres documents du Magistère [10], le concile du Vatican a vengé la raison humaine des calomnies de l'idéalisme kantien et des systèmes dérivés [1] Et Pie XII y revient dans un paragraphe dont chaque mot doit retenir l'attention :

> On sait l'importance que l'Eglise attache au pouvoir qu'a la raison humaine de démontrer, avec certitude, l'existence d'un Dieu personnel, de prouver victorieusement, à partir des signes divins, les fondements de la foi chrétienne, d'exprimer justement la loi inscrite par le Créateur dans le cœur des hommes, enfin, d'atteindre à une certaine connaissance des mystères, véritable et très fructueuse [2]. La raison toutefois n'arrivera à s'exercer ainsi, avec justesse et sûreté, que si elle a été formée comme il convient ; c'est-à-dire si elle a été pénétrée de cette philosophie saine que nous avons reçue des siècles chrétiens qui nous ont précédés, comme un patrimoine depuis longtemps constitué, arrivé précisément à ce degré supérieur d'autorité, parce que le Magistère même de l'Eglise a soumis aux normes de la Révélation divine elle-même ses principes et ses principales assertions que de grands esprits avaient peu à peu découverts et définis. Cette philosophie reçue et communément admise dans l'Eglise défend l'authentique et exacte valeur de la connaissance humaine, les principes inébranlables de la métaphysique — principes de raison suffisante, de causalité et de finalité — enfin la capacité d'arriver à une vérité certaine et immuable (p. 13).

Là où cette philosophie ne touche ni directement ni indirectement aux questions de foi ou de morale, l'Eglise la livre à la libre discussion des esprits compétents. Mais, dans les questions où la vérité chrétienne est en jeu, il n'en saurait être de même : « La vérité et la présentation philosophique qu'on en fait ne peuvent changer d'un jour à l'autre, surtout quand il s'agit des principes qui sont connus par eux-mêmes à l'esprit humain ou de ces assertions qui s'appuient sur la sagesse des siècles et leur accord avec la Révélation » (p. 14).

Au fond, il s'agit ici du sens définitif [3] à donner, en matière doctrinale, à certaines formules empruntées, non à tel système déterminé, mais aux notions élaborées par une philosophie du bon sens et consacrées par l'usage qu'en a fait l'Eglise. Supprimer ou modifier ces notions, soit dans les formules qui les consacrent, soit dans le sens obvie qu'elles présentent, c'est fatalement « ruiner les fondements de la doctrine chrétienne ».

> Il est clair que l'Eglise ne peut se lier à n'importe quel système philosophique, dont le règne dure peu de temps ; mais les expressions qui, durant plusieurs siècles, furent établies du consentement commun des Docteurs catholiques pour arriver à quelque intelligence du dogme, ne reposent assurément pas sur un fondement si fragile. Eles reposent, en effet, sur des principes et des notions déduites de la véritable connaissance des choses créées ; dans la déduction de ces connaissances, la vérité révélée a éclairé comme une étoile l'esprit humain, par le moyen de l'Eglise. C'est pourquoi il n'y a pas à s'étonner si certaines de ces notions non seulement ont été employées dans les Conciles œcuméniques, mais en ont reçu une telle sanction qu'il n'est pas permis de s'en éloigner (p. 8-9) [4].

[6] Dans l'encyclique *Pascendi*, Pie X a rappelé comment, par l'agnosticisme, « la raison humaine, enfermée rigoureusement dans le cercle des phénomènes, c'est-à-dire des choses qui apparaissent, et telles précisément qu'elles apparaissent, n'a ni la faculté, ni le droit d'en franchir les limites ». *Actes de Pie X*, édit. de la Bonne Presse, t. III, p. 89 (Denz.-Bann., n. 2072).

[7] Sur le dogme, voir dans l'édition citée, p. 99-101 : p. 113-115 (Denz.-Bann., n. 2079-80 ; 2089). — Sur l'apologétique, p. 139-145 (Denz.-Bann., n. 2101-03).

[8] Sur l'existentialisme, voir *Ami*, 1947, p. 506-12 ; 1949, p. 177-88, 193-200 ; 1950, p. 570-73.

[9] Le concile du Vatican rappelle à cet égard les deux ordres de connaissance humaine, différents l'un de l'autre et par le principe et par l'objet. Par le principe : raison naturelle pour l'un, pour l'autre foi. Par l'objet : vérités naturelles accessibles à la raison : mystères auxquels ne peut parvenir la raison sans le secours de la révélation.

[10] Les documents antérieurs au concile du Vatican sont nombreux : on les trouvera rassemblées dans le D.T.C., art. *Raison*, t. XIII, 1645-49, avec l'indication des limites dans lesquelles doit se maintenir la raison et des rapports de la raison et de la foi.

[1] Il s'agit surtout de la possibilité par la raison humaine de connaître naturellement l'existence de Dieu. Le concile en a fait un article de foi. Const. *de fide*, § 2, *De revelatione*, can. 1 (Denz.-Bann., n. 1806).

[2] « Lorsque la raison éclairée par la foi cherche avec soin, piété et modération, elle acquiert, par le don de Dieu, quelque intelligence très fructueuse des mystères... » Conc. du Vatican, *De fide et ratione*, Denz.-Bann., n. 1796.

[3] Sens définitif, c'est-à-dire déterminé par l'Eglise en conformité avec ce qu'elle a toujours cru et enseigné et qui, par conséquent, ne saurait être soumis aux évolutions de la pensée humaine. L'erreur dénoncée aujourd'hui par Pie XII est, à quelque nuance près, celle de Gunther, anathématisée par le concile du Vatican en ces termes : *Si quis dixerit fieri posse ut dogmatibus ab Ecclesia propositis, aliquando secundum progressum scientiæ sensus tribuendus sit alius ab eo quem intellexit et intelligit Ecclesia*, a. s. (Sess. III, § 4, can. 3 ; Denz.-Bann., n. 1818).

[4] Une belle expression de S. Athanase à ce sujet, en ce qui concerne la définition de Nicée : *Domini verbum per œcumenicam nicænam synodum prolatum in æternum manet.* (Epist. *ad Afros*, n. 2 ; P. G., XXVI, 1032).

3. — La philosophie de S. Thomas, précisément parce que « sa doctrine s'harmonise avec la Révélation divine comme par un juste accord ; ... est singulièrement efficace pour établir, avec sûreté, les fondements de la foi, comme aussi pour recueillir, de façon sûre et utile, les fruits du vrai progrès »[5] (p. 14-15). Aussi le pape déplore-t-il

que cette philosophie, reçue et reconnue dans l'Eglise, soit aujourd'hui méprisée de certains qui osent imprudemment la déclarer vieillie en sa forme, rationaliste en son procédé de pensée. Ils répètent, en effet, que notre philosophie soutient, à tort, la possibilité d'une métaphysique absolument vraie ; d'autre part, ils affirment catégoriquement que les réalités, surtout les réalités transcendantes, ne se peuvent mieux exprimer que par des doctrines disparates qui se complètent mutuellement malgré qu'elles s'opposent d'une certaine façon les unes aux autres... (p. 15).

Pour ces détracteurs du thomisme, la *philosophia perennis* n'est qu'une philosophie des essences immuables ; philosophie aujourd'hui dépassée. La philosophie contemporaine considère l'existence des êtres singuliers et les phénomènes de la vie toujours fluente :

... n'importe quelle philosophie, n'importe quelle façon de penser peut, moyennant, s'il le faut, des corrections et des compléments, s'accorder avec le dogme catholique. Ce qui est, ajoute Pie XII, absolument faux, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes comme l'immanentisme, l'idéalisme ou le matérialisme, soit historique, soit dialectique ; ou encore de l'existentialisme, s'il professe l'athéisme ou du moins s'il rejette la valeur du raisonnement métaphysique (p. 15)[6].

On n'a peut-être pas assez remarqué une pensée du Saint-Père sur la philosophie thomiste « singulièrement efficace pour établir avec sûreté les fondements de la foi, *comme aussi pour recueillir, de façon sûre et utile, les fruits du vrai progrès* ». En parlant de « vrai progrès », le pape montre clairement que le thomisme recommandé par l'Eglise n'est pas un thomisme figé au XIIIe siècle, mais qu'il peut et doit s'incorporer les vérités des philosophies anciennes et contemporaines. Même dans les questions essentielles,

il est permis de donner à la philosophie un vêtement plus juste et plus riche, de la défendre par des exposés plus efficaces, de la dégager de certaines présentations scolaires moins adaptées, de l'enrichir prudemment de certains apports de la pensée humaine ; mais il n'est jamais permis de la renverser, de la contaminer par de faux principes ou de l'estimer comme un monument imposant, certes, mais d'un autre âge (p. 14)[7].

Il suffit de lire S. Thomas pour constater combien il a su s'assimiler les idées des philosophes et théologiens qui ont écrit avant lui. Des travaux récents sur la philosophie augustinienne ou bonaventurienne[8] montrent dans quelle parfaite harmonie peuvent se concilier des aspects différents de la pensée chrétienne. De même, le philosophe chrétien aurait grand tort de dédaigner l'apport des philosophies contemporaines. A chaque fois que l'occasion s'en est présentée, on s'est efforcé, ici-même, de montrer comment une pensée jeune et très actuelle peut renouveler celle de S. Thomas en l'adaptant aux problèmes d'aujourd'hui. D'excellents auteurs ont su mettre en pratique la recommandation de Vincent de Lérins : *Eadem quæ didicisti doce, ut cum dicas nove, non dicas nova*[9]

4. — Un dernier point, mis en relief par Pie XII, concerne le rôle de la volonté dans la recherche de la vérité. On reproche couramment, dans certains milieux, à la philosophie thomiste, « de ne considérer, dans le processus de la connaissance, que l'intelligence et de négliger le rôle de la volonté et des affections » (p. 15).

Jamais, reprend Pie XII, la philosophie chrétienne n'a nié l'utilité et l'efficacité des bonnes dispositions de toute l'âme[10], pour pleinement reconnaître et embrasser les vérités religieuses et morales ; bien plus, elle a toujours enseigné que l'absence de ces dispositioons peut être la cause pour laquelle l'intelligence, liée par ses désirs et une volonté mauvaise, est obscurcie, au point de ne pas voir comme il faut. Bien plus, c'est le jugement du Docteur Commun que l'intelligence peut s'élever à la perception de biens plus élevés de l'ordre moral, naturel ou surnaturel, seulement dans la mesure où elle éprouve une certaine « connaturalité » de l'âme avec ces biens, connaturalité naturelle ou don de la grâce[1].

[5] Au début de son pontificat, en différentes circonstances que nous avons relatées (1947, p. 209-11), Pie XII exprimait déjà sa pensée sur l'autorité doctrinale de S. Thomas d'Aquin, autorité qui invite au progrès dans la philosophie comme dans la théologie.

[6] Dans l'art. *Philosophie* du D.T.C., t. XII, 1942, M. Rabeau dit avec beaucoup de raison : « La question du modernisme n'était pas une question concernant les rapports entre la foi surnaturelle et la raison, c'était l'alternative entre l'interprétation authentique du christianisme et l'abandon des mystères chrétiens. L'Eglise devait condamner ou périr ». — L'erreur aujourd'hui signalée par Pie XII procède du même esprit.

[7] Tant d'excellents philosophes d'inspiration authentiquement thomiste ont donné de nos jours l'exemple de ce progrès intelligent. Qu'il soit permis de rappeler ici quelques noms. Parmi les morts : le P. Sertillanges, O. P., dont la puissance d'accueil et d'assimilation s'exerçait au service de l'Eglise, sur le plan de la vérité révélée et de la *philosophia perennis*. Il s'efforçait d'en retrouver les correspondances et les amorces dans les aspirations du monde moderne et dans la pensée des philosophes et des savants de tous les temps. — Le P. Maréchal, S. J., dont nous avons présenté ici plusieurs cahiers de son *Point de départ de la métaphysique* (1927, p. 286, 778) ; œuvre hardie et profonde qui s'impose à la méditation des penseurs désireux de rapprocher le thomisme des philosophies issues de l'idéalisme kantien. — On n'a pas oublié non plus la thèse du P. Pierre Rousselot, S. J., *L'intellectualisme de S. Thomas*, dont une 3e édition a été donnée par le P. de Grandmaison, en 1938 (*Ami*, 1937, p. 159). — D'auteurs encore vivants, l'on voudrait rappeler quelques ouvrages de première valeur. Sans parler des œuvres, trop connues pour qu'il soit utile d'insister, de MM. Gilson et Maritain, nos lecteurs se souviendront que l'*Ami* leur a présenté : R. Jolivet, *Le Thomisme et la critique de la connaissance*, 1934, p. 776 ; G. Dwelshauvers, *L'Etude de la Pensée*, 1935, p. 632 ; J. de Finance, *Etre et agir dans la philosophie de S. Thomas* ; *Cogito cartésien et réflexion thomiste*, 1948, p. 524 ; A. Marc, *Psychologie réflexive*, 1950, p. 357. — Indications qui n'ont rien d'exhaustif.

[8] Et. Gilson, *La Philosophie de S. Bonaventure* (*Ami*, 1925, p. 387). — Ch. Boyer, *Christianisme et néoplatonisme dans la formation de S. Augustin* (1921, p. 411) ; *L'Idée de vérité dans la philosophie de S. Augustin* (1923, p. 275) ; — F. Cayré, *Initiation à la philosophie de S. Augustin* (1949, p. 409), etc.

[9] *Commonitorium*, I, ch. 22. *P. L.*, L, 667.

[10] Le Pape fait ici allusion au mot de Platon : « Il faut aller au vrai avec toute son âme », mot dont a tant abusé pour jeter le discrédit sur la philosophie « farouchement intellectualiste » de S. Thomas. Le texte de l'Encyclique montre comment il faut entendre cette phrase pour demeurer dans les limites de la vérité.

[1] S. Thomas, IIa-IIae, q. 1, a. 4, ad 3 ; q. 45, a. 2, c.

Toutefois, il ne faut pas transposer les rôles et surtout refuser à l'intelligence le pouvoir de connaître la vérité :

Autre chose est de reconnaître aux affections de la volonté la puissance d'aider la raison à parvenir à une connaissance plus certaine et plus ferme des choses morales, autre chose — et c'est la prétention de ces novateurs — d'attribuer aux facultés du vouloir et du sentiment une certaine puissance intuitive et de prétendre que l'homme, impuissant à découvrir avec certitude par sa raison le vrai qu'il doit embrasser, doit se tourner vers la volonté pour choisir et décider entre les opinions qui s'opposent, mêlant mal à propos connaissance et acte de la volonté (p. 16) [2].

Les conséquences de cette exagération relativement au rôle de la volonté sont multiples : le pape signale ici la conception faussée du rôle de la théodicée et de l'éthique. Ce rôle ne serait plus, estime-t-on, « d'établir des certitudes sur Dieu ou un autre être transcendant, mais de montrer plutôt que les enseignements de la foi sur un Dieu personnel et ses préceptes s'accordent parfaitement avec les nécessités de la vie ; par suite qu'il faut les embrasser pour écarter le désespoir et parvenir au salut éternel » (p. 16). Conception qui ne s'accorde pas avec l'enseignement du concile du Vatican et les documents de Léon XIII et de Pie X [3].

II. — L'Encyclique et la Théologie

Nous sommes ici sur un plan qui ne fait que continuer et compléter les enseignements relatifs à la philosophie. La philosophie, telle que l'a conçue S. Thomas et toute la tradition catholique, est *ancilla theologiæ* et, par conséquent, les erreurs et les dangers signalés par Pie XII dans le domaine théologique sont intimement liés aux conceptions modernes de la philosophie.

1. — Le « relativisme dogmatique » est l'erreur fondamentale dénoncée par le Souverain Pontife. Il n'est d'ailleurs que l'application des principes de l'agnosticisme philosophique. Il s'agit « d'exprimer le dogme dans les notions de la philosophie actuelle, immanentisme, idéalisme, existentialisme ou autre » (p. 8). Et, conséquence plus audacieuse, on affirme que cela *doit* se faire, car

jamais les mystères de la foi ne peuvent être exprimés en termes vrais, mais seulement en termes approximatifs et toujours changeables, qui indiquent la vérité dans une certaine mesure, mais qui la déforment aussi nécessairement...

Ainsi non seulement il n'est pas absurde, mais il est absolument nécessaire que la théologie,

selon les diverses philosophies dont au cours des temps elle se sert comme d'instruments, substitue de nouvelles notions aux anciennes, de telle sorte que sous des modes divers ou même dans une certaine mesure opposés, mais équivalents (au point de vue des novateurs), elle exprime de manière humaine les mêmes vérités divines. (Ainsi) l'histoire des dogmes consiste à exprimer les différentes formes que la vérité révélée a revêtues successivement selon les diverses doctrines et systèmes qui virent le jour au cours des siècles (p. 8) [4].

Combien un tel relativisme s'oppose à la valeur du dogme, valeur absolue en soi, traduite par les notions traditionnelles qu'on sanctionnées les décisions du Magistère, il est superflu de le démontrer : l'opposition est trop évidente. Aussi

est-il de la plus grande imprudence de négliger ou de rejeter ou de priver de leur valeur tant de notions importantes que des hommes d'une sainteté et d'un génie non communs, sous la vigilance du Magistère et non sans l'illumination et la conduite du Saint-Esprit, ont conçues, exprimées et précisées dans un travail plusieurs fois séculaire pour formuler toujours plus exactement les vérités de foi... (p. 9).

Cette affirmation du Souverain Pontife est particulièrement importante pour mieux comprendre la nature de l'éclosion des formules dogmatiques. La traduction, en langage humain, des vérités révélées n'est pas une simple adaptation de ces vérités à des notions philosophiques empruntées à une métaphysique déterminée, si parfaite soit-elle. Le Magistère n'a pas pour objet de découvrir et de proposer des formules mortes, pouvant s'accommoder de sens différents selon les mentalités des différentes époques ; c'est un magistère vivant de qui ne sauraient émaner des expressions au sens imprécis, énigmatique, ambigu ; il doit nous instruire des vérités révélées par Dieu et les proposer à notre foi en des doctrines fermes et précises. Or un tel enseignement ne peut se faire que sous l'assistance du Saint - Esprit. Et cette assistance même empêche que le contenu des définitions ne réponde pas à la vérité objectivement révélée et

[2] Qu'il soit permis de renvoyer ici nos lecteurs à une note sur le rôle de la volonté dans la pénétration et l'assimilation du réel, dans l'*Ami*, 1947, p. 386, note 9.

[3] Ici encore, on voudra bien se reporter à l'art. *Raison* du D.T.C., t. XIII, 1645. — La doctrine du concile du Vatican, Sess. III, ch. 4, *De fide et ratione*, Denz.-Bann., n. 1795. — Pie IX, Lettre *Gravissimas inter* contre Froschammer, Denz.-Bann., n. 1670. — Léon XIII, Encycl. *Æterni Patris* (texte cité dans le D.T.C., art. *Foi*, t. VI, 190-91). — Pie X, dans le Serment antimoderniste, a précisé que la connaissance certaine de l'existence de Dieu par la raison naturelle était réalisée par une véritable *démonstration*. Denz.-Bann., n. 2145. — Pie XI affirme que le « dogme solennellement promulgué au concile du Vatican a été interprété parfaitement (*præclare*) par Pie X ». (Encycl. *Studiorum ducem*, A.S.S., 1923, p. 317).

Il faut noter ici que Pie XII ne nie pas qu'on puisse construire un argument de valeur rationnelle pour prouver l'existence de Dieu, en partant de nos aspirations au bonheur, ou que la vérité du christianisme ne puisse recevoir une confirmation éclatante de sa parfaite correspondance aux idéaux les plus élevés de l'homme. Il condamne simplement ceux qui, minimisant outre mesure la valeur de notre intelligence, ramènent la vie religieuse à un pragmatisme sans fondement solide, variable selon la variation des dispositions subjectives de chacun.

[4] A rapprocher de la conception moderniste des formules de foi : « Elles constituent entre le croyant et sa foi une sorte d'entre-deux : par rapport à la foi, elles ne sont que des signes inadéquats de son objet, vulgairement des *symboles ;* par rapport au croyant, elles ne sont que des *instruments*. D'où l'on peut déduire qu'elles ne contiennent pas la vérité absolue : comme symboles, elles sont des images de la vérité, qui ont à s'adapter au sentiment religieux dans ses rapports avec l'homme ; comme instruments, des véhicules de vérité, qui ont réciproquement à s'accommoder à l'homme dans ses rapports avec le sentiment religieux. Et comme l'absolu, qui est objet de ce sentiment, a des aspects infinis, sous lesquels il peut successivement apparaître ; comme le croyant d'autre part, peut passer successivement sous des conditions fort dissemblables, il s'ensuit que les formules dogmatiques sont soumises à ces mêmes vicissitudes, partant sujettes à mutation. Ainsi est ouverte la voie à la variation substantielle des dogmes » (Encycl. *Pascendi*, édit. citée, p. 99 ; Denz.-Bann., n. 2079).

ne soit pas immuablement vrai, une fois qu'il est authentiquement proposé et imposé. Ce ne sont donc pas seulement les conceptions des théologiens, voire des Pères de l'Eglise que nous retrouvons sous les formules dogmatiques ; mais ces formules, issues peut-être d'un long travail théologique, n'ont leur pleine valeur que « grâce à la vigilance du Magistère, à l'illumination et à la conduite du Saint-Esprit » qui a présidé lui-même à leur élaboration [5].

2. — Cette vigilance du Magistère appelle, sous la plume du Pape, un nouvel avertissement concernant le « manque d'égards », le « mépris » dont ce Magistère peut être l'objet. Plusieurs attitudes sont examinées.

a) C'est d'abord une injustice de présenter le Magistère « comme un empêchement au progrès et un obstacle pour la science », ou encore, avec certains non catholiques, « comme un frein injuste qui empêche certains théologiens plus cultivés de renouveler leur science » (p. 9). — Le Magistère, empêchement au progrès et obstacle à la science ? les recommandations de l'Encyclique *Divino afflante Spiritu*, les discours de S. S. Pie XII aux différents groupes reçus par lui en audience suffiraient à démentir pareille assertion [6]. Mais, dans l'encyclique *Humani generis* elle-même, nous avons entendu le pape déclarer que « là où la philosophie (et il faut le dire *a fortiori* des autres sciences) ne touche ni directement ni indirectement aux questions de foi ou de morale, l'Eglise la livre à la libre discussion des esprits compétents. » S'il s'agit de questions où la théologie a son mot à dire, il est évident que le Magistère doit apporter « sa vigilance » pour que savants et théologiens n'avancent aucune doctrine en opposition avec l'enseignement certain de l'Eglise. C'est toute la question des rapports de la raison et de la foi, dont les principes de solution ont été fixés par le concile du Vatican [7]. Loin d'être un frein « injuste » qui empêche les théologiens de renouveler leur science, le Magistère demande au contraire aux théologiens de lui préparer la matière sur laquelle il doit s'exercer, d'en dissiper les obscurités et de préluder ainsi aux définitions doctrinales qui interviendront. Depuis 1870 les théologiens ont travaillé le problème dogmatique de l'Assomption. En consacrant le résultat de leurs efforts, dira-t-on que Pie XII a été un « frein injuste » ? Entre la stagnation doctrinale des Orientaux séparés et le libre examen protestant, les directives du Magistère catholique représentent le meilleur accord qui puisse être réalisé entre le vrai progrès scientifique ou théologique et la stabilité du dogme révélé. Ce progrès implique qu'arrivées à un certain stade, les controverses encore possibles cesseront pour faire place à la certitude : « Les Papes laissent généralement aux théologiens la liberté sur les questions disputées entre les docteurs les plus renommés ; mais l'histoire enseigne que bien des choses qui furent d'abord laissées à la libre discussion ne peuvent plus désormais supporter aucune discussion » (p. 10). Quand paraîtront ces lignes, la définition dogmatique de l'Assomption interdira toute controverse ultérieure sur le caractère révélé de cette vérité.

b) Une seconde attitude, réprouvée par l'Encyclique, n'est ni inouïe, ni même rare chez certains catholiques. En dehors des définitions dogmatiques, auxquelles leur foi doit adhérer, les fidèles ont encore « le devoir d'éviter les erreurs qui voisinent plus ou moins avec l'hérésie » et, par conséquent, d' « observer même les constitutions et décrets par lesquels le Saint-Siège proscrit et prohibe de telles opinions mauvaises » [8]. Ce devoir, dit le Saint-Père, « est parfois aussi ignoré d'eux que s'il n'existait pas » (p. 9). En insistant ainsi sur le devoir d'accepter les enseignements qui ne relèvent pas de l'exercice suprême du Magistère, Pie XII rappelle la soumission due aux Encycliques pontificales, qui sont, elles aussi, une expression du Magistère ordinaire :

La plupart du temps, ce qui est exposé dans les Encycliques, appartient déjà d'autre part à la doctrine

[5] La formulation définitive du dogme peut prendre un temps considérable. Même en ce qui concerne les vérités explicitement révélées, Trinité, Incarnation, par exemple, il faut considérer qu'au début de l'Eglise on trouve des concepts moins exacts, des locutions défectueuses. Que de tâtonnements dans l'exposé de la Trinité, rendu difficile par le subordinatianisme, le sabellianisme et l'arianisme ! Que de vicissitudes dans le thème de l'Incarnation avant d'en arriver aux formules définitives ! On pourrait en dire autant du dogme de la grâce, et même des formules successives par lesquelles S. Augustin a exprimé sa pensée à ce sujet. Mais une fois la formule définitive trouvée, elle s'impose comme exprimant la doctrine authentique de l'Eglise, interprète de la vérité révélée. Le dépôt de la foi nous est ainsi confié : il s'agit de le garder intact. *Depositum custodi* (I Tim., vi, 20).

[6] Faut-il rappeler les interventions de Pie XII sur les multiples terrains de la science et des arts ? Dans ses discours aux élèves des collèges ecclésiastiques de Rome, aux Dominicains, aux Jésuites (*Ami*, 1947, p. 209-11), le Pape insiste sur la « nécessité de s'enrichir toujours davantage d'une connaissance plus approfondie des sciences divines » ; il insiste sur « les exigences de la pensée moderne à l'égard de la théologie » ; il encourage « l'étude des problèmes qu'apporte le cours des temps.. afin d'adapter, là où il le faut, la sagesse antique aux récentes découvertes scientifiques ».

La question sociale préoccupe à plusieurs reprises le Saint-Père ; allocution aux ouvriers chrétiens d'Italie (22 sept. 1946 ; 29 juin 1948) ; au mouvement ouvrier chrétien de Belgique (11 sept. 1949) ; discours aux délégués de l'union internationale des Associations patronales catholiques (7 mai 1949). (Ces deux derniers discours dans l'*Ami*, 1950, p. 59-61).

Le Congrès des « Etudes humanistes » (25 sept. 1949) a retenu sa bienveillance (texte dans *Doc. cath.*, 23 oct. 1949, col. 1369-72). — Discours à l'ouverture de la 12e année de l'Académie pontificale des sciences (*Ami*, 1948, p. 475). — Le IVe Congrès international des médecins a été l'occasion pour le Souverain Pontife d'apporter à ses travaux une attention toute particulière et de préciser la position de l'Eglise dans la délicate question de l'insémination artificielle (*Doc. cath.*, 23 oct. 1949, col. 1345-50 ; *Ami*, 1949, p. 773-75). — Discours à l'Union des jurisconsultes italiens (6 nov. 1949) ; au Congrès international de la presse catholique (19 fév. 1950) : magistrale leçon sur le rôle social et politique de la presse (*Doc. cath.*, 12 mars 1950, col. 321-30). — Message aux élèves de l'Ecole normale supérieure (6 août 1950), (*Doc. cath.*, 2 sept. 1950, col. 1283-86) ; allocution aux membres du Congrès international des pharmaciens catholiques (*Doc. cath.*, id., col. 1287-90), etc., etc. — L'art musical lui-même semble indispensable au Souverain Pontife pour la formation des clercs (15 août 1950 : *Ami*, 1950, p. 434).

On le constate : aucune branche du savoir humain n'échappe à la sollicitude du Père commun.

[7] Voir, ici encore, l'art. *Raison*, du D.T.C., t. XIII, 1648-49.

[8] C'est la doctrine du conc. du Vatican, ajoutée dans une sorte d'appendice aux canons *De fide et ratione*. Denz.-Bann., n. 1820. — Voir aussi Pie IX, Epist. *Tuas libenter*, id., n. 1684.

catholique. Si les Papes portent expressément dans leurs actes un jugement sur une matière jusque là controversée, tout le monde comprend que cette matière, dans la pensée et la volonté des Souverains Pontifes, n'est plus désormais à considérer comme question libre entre les théologiens (p. 10).

c) Une troisième attitude serait à réprouver si elle ne s'inspirait pas de l'enseignement *actuel* du Magistère : c'est l'étude des sources et des écrits des anciens auteurs.

Ce qui est exposé dans les Encycliques des Souverains Pontifes sur le caractère et la constitution de l'Eglise est par certains délibérément et habituellement négligé dans le but de faire prévaloir un concept vague qu'ils disent pris aux anciens Pères, spécialement aux Grecs. Les Papes, en effet, disent-ils, n'entendent pas se prononcer sur les questions qui sont matière à discussion entre les théologiens : c'est pourquoi il faut retourner aux sources et expliquer par les écrits des anciens les constitutions et décrets récents du Magistère (p. 9-10).

Ce retour aux sources, sans égard aux enseignements actuels, est peut-être à l'origine de l' « irénisme » imprudent de certains auteurs qui « semblent considérer comme des obstacles à la restauration de l'unité fraternelle ce qui en fait est fondé sur les lois mêmes et les principes posés par le Christ et sur les institutions établies par lui, ou bien constitue la défense et le soutien de l'intégrité de la foi et ne saurait, en disparaissant, qu'assurer l'union dans la ruine » (p. 7) [9].

Mais, sous un autre aspect, il est vrai que « les théologiens doivent sans cesse revenir aux sources de la Révélation divine ; c'est leur rôle d'indiquer de quelle manière les vérités enseignées par le Magistère vivant se trouvent « explicitement ou implicitement dans les Ecritures et la Tradition ». D'ailleurs ces deux sources du révélé sont loin d'avoir épuisé les trésors de vérité qu'elles renferment ; aussi l'étude des source vient heureusement compléter l'étude spéculative du dépôt sacré. Cette étude des sources — la théologie positive — ne saurait donc être conçue comme une simple science historique : elle a pour guide, en effet, l'enseignement même de l'Eglise :

Dieu a donné à son Eglise, avec les sources que nous avons dites, un Magistère vivant pour éclairer et dégager ce qui n'était contenu dans le dépôt de la foi que d'une manière obscure et pour ainsi dire implicite. Ce dépôt, ce n'est pas à chacun des fidèles, ni même aux théologiens eux-mêmes, que Notre Divin Rédempteur en a confié l'interprétation authentique, mais au seul Magistère de l'Eglise. Or si l'Eglise exerce ce rôle, comme il lui est arrivé souvent au cours des siècles, par la voie ordinaire ou extraordinaire, il est trop évident que c'est une méthode fausse d'expliquer le clair par l'obscur ; bien plus, c'est l'ordre contraire qui s'impose à tous (p. 10-11).

Ainsi la théologie positive, en cherchant à dégager de ses sources la doctrine définie par l'Eglise, doit le faire, selon la prescription de Pie IX, « dans le sens même où l'Eglise l'a définie » [10].

[9] (Les évêques) « veilleront à ce que, sous le faux prétexte qu'il faut beaucoup plus considérer ce qui nous unit que ce qui nous sépare, on ne nourrisse pas un dangereux indifférentisme, surtout chez ceux qui sont moins instruits des questions théologiques et dont la pratique religieuse est moins profonde. On doit éviter, en effet, que dans un esprit que l'on appelle aujourd'hui *irénique*, la doctrine catholique, qu'il s'agisse de dogme ou de vérités connexes, ne soit elle-même, par une étude comparée et un vain désir d'assimilation progressive des différentes professions de foi, assimilée ou accommodée en quelque sorte aux doctrines des dissidents, au point que la pureté de la doctrine catholique ait à en souffrir ou que son sens véritable et certain en soit obscurci...

...La doctrine catholique doit par conséquent être proposée et exposée *totalement* et *intégralement* ; il ne faut point passer sous silence ou voiler par des termes ambigus ce que la vérité catholique enseigne sur la vraie nature et les étapes de la justification, sur la constitution de l'Eglise, sur la primauté de juridiction du Pontife romain, sur la seule véritable union par le retour des chrétiens séparés à l'unique véritable Eglise du Christ ». (*Instruction du Saint-Office.., sur le « Mouvement Œcuménique »*, 20 sept. 1949. Trad. de la *Doc. Cath.*, 12 mars 1950, col. 331-32).

[10] « ...Quasi vero non is sit ordo fidei a Redemptore nostro in sua Ecclesia institutus semperque retentus, ut ipsa dogmatis definitio haberi debeat per se sola sufficiens, certissima et omnibus fidelibus accomodata demonstratio, doctrinam definitam contineri in deposito revelationis scriptæ vel traditæ. Unde tales dogmatum definitiones necessario sunt et quovis tempore fuerunt incommutabilis norma sicut pro fide ita etiam pro scientia cathòlica, ad cujus munus nobilissimum pertinet ostendere quomodo doctrina, eo ipso sensu quo definita est, in fontibus revelationis contineatur ». (Pie IX, Lettre *Inter gravissimas*, 28 octobre 1870, aux évêques allemands de la conférence de Fulda, dans *Acta Pii IX*, Pars I[a], vol. v, p. 260, Rome, 1871).

« La règle de foi que constitue la tradition et ses monuments doit nous conduire infailliblement à la possession de la vérité révélée. Or, si l'on considérait la tradition sous l'aspect d'un fait humain, transmission faite de génération en génération par les seules initiatives et ressources de l'industrie humaine, la règle infaillible de la foi n'existerait plus dans la tradition. La tradition n'aurait plus que la valeur d'un document humain. Même en admettant qu'on puisse en théorie, par une tradition de valeur purement humaine, conserver l'enseignement du Christ et des apôtres, quelle certitude pourrait-elle donner aux fidèles ? Il suffit de constater que ce n'est qu'au prix de recherches, d'efforts, de difficultés de toutes sortes qu'on peut retrouver et reconstituer les documents de l'antiquité : c'est dire qu'une tradition humaine serait, en pratique, sans certitude réelle, sinon pour tous, du moins pour la plupart. Il faut donc que la règle de la foi soit constituée par une tradition possédant la garantie de l'assistance divine : ce qui n'empêche pas d'ailleurs, dans l'intelligence des vérités révélées, de faire appel aux efforts de la science humaine, l'action de la cause première n'excluant pas la coopération naturelle des causes secondes.

Ce principe une fois posé, il est facile de comprendre que la méthode historique n'est pas suffisante pour l'étude de la tradition. Certes, la méthode strictement historique, exerçant sa critique sur les monuments, les textes, les faits, est nécessaire pour établir que Dieu est intervenu positivement dans l'histoire du monde par la révélation : c'est là, en effet, la démonstration des « préambules de la foi », la preuve de la crédibilité des mystères révélés. Lorsqu'il faut établir l'existence des motifs externes et généraux de cette crédibilité, miracles physiques, prophéties, propagation et conservation admirable de l'Eglise, constance héroïque des martyrs, etc., l'histoire seule est susceptible de fournir des preuves suffisantes. Mais, une fois ces préambules démontrés, une fois démontré le fait de la révélation divine, dès qu'il s'agit d'établir le contenu de cette révélation, le sens des vérités proposées, l'interprétation qu'il faut leur accorder, la méthode historique, excellente comme méthode subsidiaire, ne saurait se passer du concours d'une méthode supérieure, la méthode théologique, laquelle a recours aux différents arguments d'autorité (lieux théologiques) pour déterminer avec certitude quelle est la vérité révélée et quel sens elle présente à notre intelligence... Cette assertion n'infirme en rien l'utilité, voire la nécessité d'appliquer aux documents, aux textes, aux monuments les règles de la critique historique ; elle rappelle simplement que la révélation divine *ne se traite pas avec des normes purement humaines et qu'elle est garantie essentiellement par une autorité infaillible due à une assistance divine.* » D.T.C., art. *Tradition*, t. xv, 1343-44.

3. — Le Saint-Père énumère ensuite un certain nombre de points où des auteurs — qu'il évite de nommer, et l'on ne peut qu'imiter sa discrétion et sa charité — ont, en marge de l'orthodoxie, émis des opinions qu'on ne saurait accepter.

On met en doute la puissance de la raison à démontrer, par des arguments tirés des créatures, sans l'aide de la Révélation, l'existence d'un Dieu personnel (p. 12). — Que de fois l'assertion bien connue de Pascal sur ce sujet a été reprise, amplifiée, et même déformée en un sens encore plus agnostique. Et pourtant — sans compter les documents antérieurs contre le traditionalisme et le fidéisme — le concile du Vatican et le serment antimoderniste ont exprimé nettement la pensée de l'Eglise à ce sujet :

La Sainte Eglise, notre Mère, tient et enseigne que *par la lumière naturelle de la raison humaine*, Dieu, principe et fin de toutes choses, *peut être connu avec certitude au moyen des choses créées...* (Const. *de fide*, ch. 2 ; Denz.-Bann., n. 1785).

Si quelqu'un dit que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, *ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des choses créées*, qu'il soit anathème (Can. 1, n. 1806).

Je professe que Dieu, principe et fin de toutes choses, *peut être connu avec certitude, et donc démontré, par la lumière naturelle de la raison, au moyen des êtres qu'il a faits*, c'est-à-dire *par les œuvres visibles de la création*, comme la cause est connue et se démontre par ses effets (*Serment*, id., n. 2145).

On nie que le monde ait commencé et on prétend que la création du monde était nécessaire, puisqu'elle procéderait de la nécessaire libéralité de l'amour divin ; on refuse à Dieu la prescience éternelle et infaillible des actions libres des hommes. — Le fait de la création, d'une création libre de la part de Dieu, et réalisée « au commencement du temps », est cependant un dogme de la foi catholique :

Dieu a, par sa bonté et sa vertu toute-puissante, et selon un très libre dessein, *créé de rien, au commencement du temps, à la fois les deux créatures, la spirituelle et la matérielle, à savoir l'ange et le monde et ensuite l'homme, créature mixte, composée du corps et de l'esprit* (Vatican, Const. *de fide*, ch. 1, Denz.-Bann, n. 1783, citant le IVe conc. du Latran, ch. 1, id., n. 428).

On se demande comment une thèse, maintes fois condamnée depuis le Moyen Age par le Magistère, peut encore trouver aujourd'hui, parmi les catholiques, des adhérents. — Quant à la prescience éternelle en Dieu des actions libres des hommes — doctrine admise par tous les théologiens sans exception — elle est nettement enseignée dans la même constitution *De fide*, qui nous oblige à croire en « *un Dieu infini en intelligence....* Tout est à découvert sous ses yeux, même les choses qui seront dans l'avenir grâce à l'activité libre des créatures » (Denz.-Bann., n. 1782, 1783).

Quelques-uns se demandent si les anges sont des créatures personnelles, si la matière diffère essentiellement de l'esprit. — Nous avons lu comment le concile du Vatican, reprenant la doctrine du IVe concile du Latran, affirmait l'existence du monde des esprits, distinct de celui de la matière. On ne saurait donc avoir le moindre doute sur l'existence personnelle des anges. Si certains auteurs ont repris les vues exagérées de Haag, *Théologie biblique*, au sujet de la personnalité des anges, surtout au temps des patriarches, il suffit de lire les articles *Ange* du *Dict. de la Bible*, I, 586-89 ; du *D.T.C.*, I, 1189 et *du Suppl. du D.B.*, IV (*Judaïsme*), 1161-64, pour se convaincre que nonobstant l'identification de Jahwé et de l'ange, en certains passages de l'A. T., ou encore d'autres personnifications sans objectivité réelle, la croyance à la personnalité des anges, personnalité distincte de celle de Dieu et des éléments du monde, est à la base de la théologie juive.

Quant à la différence entre matière et esprit, certains penseurs ont pu se laisser égarer par l'idée fondamentale qui inspire *l'Evolution créatrice* de Bergson. Quoi qu'il en soit de cette thèse, si jamais l'esprit a pu surgir *de* la matière, c'est qu'il a été créé par Dieu *dans* la matière. Et Bergson lui-même, à la fin de sa carrière, semblait incliner vers cette explication.

D'autres déforment la vraie notion de la gratuité de l'ordre surnaturel, quand ils prétendent que Dieu ne peut créer les êtres doués d'intelligence sans les ordonner et les appeler à la vision béatifique. — C'est la possibilité de l'état de « nature pure » qui est ici indirectement affirmée. Sans doute, l'encyclique *Pascendi* ne condamne que la doctrine « admettant au regard de l'ordre surnaturel, non pas seulement une capacité et une convenance — choses que, de tout temps, les apologistes catholiques ont eu soin de mettre en relief — mais *une vraie et rigoureuse exigence* » (Denz.-Bann., n. 2103). Mais Pie XII considère comme une réelle déformation de la doctrine catholique l'opinion ci-dessus indiquée et qui rappelle singulièrement celle de Baïus (prop. 21, 22, 23 ; n. 1021-23), de Quesnel (prop. 35, n. 1385) et du pseudo-concile janséniste de Pistoie (prop. 16, n. 1516).

Ecartant les définitions du Concile de Trente, on fausse la notion du péché originel et en même temps celle du péché en général, en tant qu'il est offense de Dieu, celle aussi de la satisfaction que le Christ a présentée pour nous. — Le mystère du péché originel dans l'âme humaine est, certes, un grand mystère. Il ne servirait de rien cependant de vouloir le simplifier en supprimant, *en Adam*, une désobéissance formelle, quelle que soit la manière de l'expliquer ; *en nous*, l'aspect volontaire de la faute, pour la réduire au seul état de la concupiscence entraînant, avant le baptême, l'absence de grâce sanctifiante. C'est à une *volonté* pécheresse que se substitue, dans l'offrande du sacrifice rédempteur, la *volonté* réparatrice du Christ. Le concile de Trente enseigne expressément que, par sa prévarication, « Adam a communiqué et transmis à tout le genre humain non seulement la mort et les peines du corps, *mais encore le péché qui est la mort de l'âme* ». Et, de plus, « ce péché, qui est un par son origine, transmis à tous par génération et non par imitation, *devient propre à chacun* » et ne peut être effacé « que par les mérites de l'unique médiateur Notre-Seigneur Jésus-Christ » (Sess. V, can. 2, 3 ; Denz.-Bann., n. 789-90). Il faut donc maintenir qu'en naissant chacun de nous a l'âme souillée d'un véritable péché. Péché dont

la nature n'est qu'analogue à celle du péché personnel, mais péché auquel la *volonté d'Adam*, chef du genre humain, confère son caractère d'offense à Dieu. Ce rappel de la doctrine catholique rend impossible l'hypothèse du polygénisme dont il sera question tout à l'heure.

La doctrine de la transsubstantiation, fondée sur une notion philosophique vieillie de la substance, doit être corrigée, de telle sorte que la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie se réduise à une sorte de symbolisme, en ce sens que les espèces consacrées ne seraient que les signes efficaces de la présence spirituelle du Christ et de son intime union en son Corps mystique avec les membres fidèles. — Le venin de cette affirmation vient, semble-t-il, du caractère exclusif qu'elle accorde au symbolisme de la présence réelle. Par là même, on paraît vouloir rendre inutile la doctrine de la transsubstantiation et même réduire la présence réelle au symbolisme d'une présence spirituelle du Christ dans l'âme des fidèles. Symbolisme vrai en ce qu'il affirme ; défectueux en ce qu'il omet et passe sous silence. Le concile de Trente a affirmé la double vérité qu'il importe de retenir en cette matière.

Parce que Jésus-Christ notre Rédempteur a dit que ce qu'il offrait sous l'espèce du pain était véritablement son corps ; pour cela, on a toujours tenu dans l'Eglise, et le saint Concile le déclare encore de nouveau que, par la consécration du pain et du vin, se produit une conversion de toute la substance du pain en la substance du corps du Christ Notre-Seigneur, et de toute la substance du vin en la substance de son sang. Cette conversion a été convenablement et fort à propos appelée par l'Eglise catholique transsubstantiation. (Sess. XIII, ch. 4 ; Denz.-Bann., n. 877).

Mais d'autre part, le Christ a voulu que ce sacrement, « gage de notre gloire à venir et de la félicité éternelle »,

fût *le symbole de l'unité « de ce corps » unique dont il est lui-même « la tête »* (I Cor., XI, 3 ; Eph., V, 23), et auquel il a voulu que nous fussions unis et attachés par le lien de la foi, de l'espérance et de la charité d'une manière très intime... (ch. 2, n. 875)... Le saint concile avertit, exhorte, prie et conjure... tous et chacun, parmi ceux qui portent le nom de chrétiens, afin qu'une bonne fois enfin ils s'unissent et s'accordent en ce signe de l'unité, en ce lien de charité, *en ce symbole de concorde* (ch. 8, n. 882).

Certains sont d'avis qu'ils ne sont point liés par la doctrine que Nous exposions, il y a peu d'années, en Notre Encyclique et qui s'appuie sur les sources de la Révélation, à savoir que le Corps mystique du Christ et l'Eglise catholique romaine sont une seule et même chose. Quelques-uns réduisent à une vaine formule la nécessité d'appartenir à l'Eglise pour arriver au salut éternel (p. 12-13) [1].

[1] On peut se demander si l'Instruction du Saint-Office, citée plus haut, ne fait pas allusion à cette liberté excessive à l'égard de la doctrine du Corps mystique, quand elle met en garde les prêtres et les fidèles contre ceux qui « affirment que l'enseignement des Souverains Pontifes... sur le Corps mystique du Christ ne doit pas être tellement pris en considération, puisque tout n'est pas de foi ou, ce qui est pis encore, que, dans les matières dogmatiques, même l'Eglise catholique ne possède pas la plénitude du Christ, mais qu'elle peut être perfectionnée par les autres Eglises » (Trad. cit., col. 332).

Pie XII avait déjà dénoncé l'erreur dans son Encyclique *Mystici corporis*. Bien que le Christ puisse agir invisiblement et extraordinairement sur les âmes par des grâces spéciales, il agit visiblement et ordinairement par le Pontife de Rome :

On ne peut soutenir, pour nier cette vérité, que par un primat de juridiction établi dans l'Eglise, le Corps mystique serait pourvu d'une double tête. Car Pierre, par la vertu du primat, n'est que le Vicaire du Christ, et il n'y a par conséquent qu'une seule tête principale de ce corps, à savoir le Christ ; c'est lui qui sans cesser de gouverner mystérieusement l'Eglise par lui-même la dirige pourtant visiblement par celui qui tient sa place sur terre... Ceux-là se trompent donc dangereusement qui croient pouvoir s'attacher au Christ tête de l'Eglise sans adhérer fidèlement à son Vicaire sur la terre. Car en supprimant ce Chef visible, et en brisant les liens lumineux de l'unité, ils obscurcissent et déforment le Corps mystique du Rédempteur au point qu'il ne puisse plus être reconnu ni trouvé par les hommes en quête du port du salut éternel. (*Mystici corporis*, Edit. Bonne Presse, p. 22).

Est-il nécessaire, après cette explication, de rappeler que le salut exige l'appartenance à l'Eglise catholique romaine ? Non, certes, que le seul fait d'être en dehors de l'Eglise visible doive entraîner la damnation éternelle : *absit !* Mais, comme les théologiens l'expliquent, cette appartenance doit être une appartenance réelle à l'âme de l'Eglise et une appartenance de désir au moins implicite au corps.

Enfin, d'autres n'admettent pas le caractère rationnel des signes de crédibilité. — Ce sont ceux qui refusent à l'intelligence la perception de la vérité et font appel à la volonté et au sentiment pour choisir et décider. Tant de fois l'*Ami* a insisté sur ce point qu'il suffit ici d'énoncer l'erreur pour que nos lecteurs se remémorent immédiatement les documents du Magistère relatifs à ce caractère rationnel des signes de crédibilité et que le concile du Vatican résume d'un mot : « La droite raison démontre les fondements de la foi » (*De fide*, ch. 4 ; Denz.-Bann., n. 1790).

III. — L'Encyclique et la Sainte Ecriture

On peut grouper les enseignements et les avertissements de Pie XII sur la Sainte Ecriture sous trois chefs : les déformations concernant l'autorité et le sens de l'Ecriture ; une conception trop libre du genre historique des livres de l'Ancien Testament ; les interprétations des premiers chapitres de la Genèse relativement à l'origine du genre humain.

1. — Certaines opinions nouvelles « entament » l'autorité divine de la Sainte Ecriture. — Le concile de Trente (Sess. IV, Denz.-Bann., n. 783-84) avait déclaré que Dieu « est l'auteur des Livres de l'Ancien comme du Nouveau Testament » et qu'en conséquence « les livres entiers, *integri*, avec toutes leurs parties, *cum omnibus suis partibus* doivent être déclarés sacrés et canoniques ». Ayant Dieu pour auteur, ils contiennent la Révélation sans erreur et sont inspirés par le Saint-Esprit. Inspiration, inerrance, telles sont les deux précisions ajoutées par le concile du Vatican (Sess. III, ch. 2 ; Denz.-Bann., n. 1787). Avant la fin du siècle dernier, une erreur s'était déjà glissée dans

l'interprétation de cette affirmation générale. Aussi, dans *Providentissimus Deus* (18 novembre 1893), Léon XIII, tout en reconnaissant que « le sens de quelques phrases (du texte sacré) peut demeurer douteux », déclare cependant qu'

on ne peut tolérer la méthode de ceux qui se délivrent de ces difficultés en n'hésitant pas à accorder que l'inspiration divine ne s'étend qu'aux vérités concernant la foi et les mœurs et à rien de plus... En effet, tous les livres entiers que l'Eglise a reçus comme sacrés et canoniques dans toutes leurs parties, ont été écrits sous la dictée de l'Esprit-Saint. Tant s'en faut qu'aucune erreur puisse s'attacher à l'inspiration divine que non seulement celle-ci par elle-même exclut toute erreur, mais encore l'exclut et y répugne aussi nécessairement que nécessairement Dieu, souveraine vérité, ne peut être l'auteur d'aucune erreur (*Lettres de Léon XIII*, Bonne Presse, IV, 37-39 ; Denz.-Bann., n. 1950-51).

Cette doctrine, aujourd'hui classique, a été rappelée dans l'Encyclique *Spiritus Paraclitus* de Benoît XV (15 sept. 1920), (Ed. Bonne Presse, t. II, p. 179) et Pie XII, dans *Divino afflante Spiritu* s'y réfère expressément (Ed. « Comprendre », Lille, p. 7)

Un subterfuge inventé pour esquiver les conséquences de l'inerrance biblique serait, ajoute Pie XII, d'introduire dans le texte sacré deux sens superposés, « un sens humain, sous lequel se cacherait le sens divin, seul infaillible » (p. 11). A bon droit, le Pape rejette pareille conception : l'écrivain sacré est un instrument sous l'inspiration de Dieu et, dans les écrits rédigés sous cette inspiration, lui prêter une intention différente ou indépendante de celle de l'auteur principal, ce serait, en fait, remettre en question toute l'inspiration et l'inerrance de l'Ecriture.

L'exégète devra étudier principalement le sens littéral, afin d'y découvrir l'enseignement divin. Contrairement aux affirmations de certains novateurs, il faudra, dans cette recherche, tenir compte de l'analogie de la foi, de l'enseignement des Pères, des décisions et définitions du Magistère, si l'on ne veut pas « ramener l'enseignement des Saints Pères et du Magistère au sens de l'Ecriture interprétée d'une manière purement humaine par les exégètes » (p. 11). C'était déjà la recommandation de Léon XIII (*édit. cit.*, p. 23-25), et Pie XII l'a reprise dans *Divino afflante Spiritu* :

Les exégètes des Saintes Lettres se rappelleront qu'il s'agit de la parole inspirée de Dieu, confiée par Dieu même à la garde et à l'interprétation de l'Eglise. Ils ne mettront pas moins d'empressement à tenir compte des explications et déclarations du Magistère de l'Eglise, du commentaire apporté par les Pères et aussi de l' « analogie de la foi », comme Léon XIII en donne le très sage conseil dans son Encyclique *Providentissimus Deus*.

Ils apporteront un soin tout particulier à ne pas se limiter, comme nous le déplorons pour certains commentaires, à l'exposé des matières historiques, archéologiques, philologiques, ou autres du même genre. Qu'ils utilisent ces données à leur place, en tant qu'elles aident l'exégèse, mais surtout qu'ils mettent en lumière la doctrine théologique de chaque livre et de chaque texte, dans les matières de foi et de mœurs. De la sorte, leur exposé non seulement aidera les professeurs de Théologie à proposer et appuyer les dogmes de la foi, mais encore aidera les prêtres à expliquer au peuple la doctrine chrétienne, et tous les fidèles enfin à mener une vie sainte et digne d'un vrai chrétien (*édit. cit.*, p. 16).

Il ne faut pas, toutefois, qu'une exégèse « spirituelle » et « symbolique » prenne le pas sur l'exégèse littérale, surtout dans l'interprétation des Livres de l'A. T. On nous excusera d'être ici très bref, non seulement parce que le sujet risquerait de dépasser notre compétence personnelle, mais encore et surtout parce que l'exposé des « orientations fâcheuses », des « rappels » et des « précisions » sur le sens littéral, spirituel (typique) et accommodatice, a été fait par l'*Ami* dans son analyse de l'Encyclique *Divino afflante Spiritu*, dont *Humani generis* ne fait ici que rappeler l'enseignement. Voir 1946-47, p. 34-36 ; cf. 1950, p. 641 et s.).

2. — La question des « genres littéraires », dont l'étude est autorisée par *Divino afflante Spiritu* (voir *Ami*, loc. cit., p. 37-38), a ses incidences sur la manière dont les anciens faisaient de l'histoire. Sur cet aspect du « genre littéraire » nous renvoyons de nouveau à l'article de M. Robert, *Genre historique*, du *Suppl. du D. B.* Dans l'Encyclique *Humani generis*, le Pape « déplore certaine manière beaucoup trop libre » d'interpréter les Livres historiques de l'Ancien Testament. Il s'agit du caractère historique des onze premiers chapitres de la Genèse. L'interprétation « trop libre » s'appuie sur la lettre adressée par la Commission Biblique au cardinal Suhard, archevêque de Paris (16 janv. 1948). Il ne sera pas inutile d'en rappeler le texte :

Si l'on s'accorde à ne pas voir dans ces chapitres de l'histoire au sens classique et moderne, on doit avouer aussi que les données scientifiques actuelles ne permettent pas de donner une solution *positive* à tous les problèmes qu'ils posent. Le premier devoir qui incombe ici à l'exégèse scientifique consiste tout d'abord dans l'étude attentive de tous les problèmes littéraires, scientifiques, historiques, culturels et religieux connexes avec ces chapitres : il faudrait ensuite examiner de près les procédés littéraires des anciens peuples orientaux, leur psychologie, leur manière de s'exprimer et leur notion même de la vérité historique : il faudrait en un mot, rassembler sans préjugés tout le matériel des sciences paléontologique et historique, épigraphique et littéraire. C'est ainsi seulement qu'on peut espérer voir plus clair dans la vraie nature de certains récits des premiers chapitres de la Genèse. Déclarer *a priori* que leurs récits ne contiennent pas de l'histoire au sens moderne du mot, laisserait facilement entendre qu'ils n'en contiennent en aucun sens, tandis qu'ils relatent en un langage simple et figuré, adapté aux intelligences d'une humanité moins développée, les vérités fondamentales présupposées à l'économie du salut, en même temps que la description populaire des origines du genre humain et du peuple élu. (Voir *Ami*, 1948, p. 474).

Rien, dans ce texte, ne saurait justifier une négation absolue du caractère historique des récits de l'origine. Mais ce caractère historique « ne répond pas de façon rigoureuse au concept de l'histoire qui fut celui des grands historiens grecs et latins, ou qui est celui des maîtres de notre temps » (*Humani generis*, p. 18). Il faut toutefois maintenir que ces récits « appartiennent, en un sens véritable, que les exégètes devront encore exploiter et établir, au genre historique ». Et, après avoir rappelé le caractère populaire de ces récits, adaptés à la mentalité d'un peuple peu cultivé, Pie XII insiste sur les vérités essentielles au salut qui y sont contenues.

Si les hagiographes anciens ont pris quelque chose

aux narrations populaires — ce qu'on peut accorder — il ne faut jamais oublier qu'ils l'ont fait, aidés de l'inspiration divine, qui les gardait de toute erreur dans le choix et l'appréciation de ces documents. On ne peut donc, d'aucune façon, mettre les récits populaires accueillis par les Livres Saints sur le même rang que les mythologies ou autres récits semblables, qui sont plus le fruit du jeu de l'imagination que du goût de la vérité et de la simplicité qui marque si visiblement les Livres sacrés, même de l'Ancien Testament, qu'il faut placer nos hagiographes bien au-dessus des écrivains profanes de l'antiquité (p. 19) [2].

3. — Les premiers chapitres de la Genèse rapportent-ils exactement les origines du genre humain ? Que faut-il en penser, en face des affirmations d'une science qui prétend mettre à l'origine de la vie, même humaine, l'évolution des espèces ? — Nos lecteurs sont trop familiarisés avec cette question, agitée et résolue dans les colonnes de l'*Ami* [3]. Le Saint-Père exprime à ce sujet un double sentiment : le premier concerne l'hypothèse de l'évolution des espèces jusqu'à et y compris l'éclosion du corps humain ; le second aborde directement l'hypothèse du polygénisme.

En quelques mots d'introduction, le Pape répond à ceux qui « réclament avec instance que la religion catholique tienne le plus grand compte des disciplines scientifiques ». — Chose louable en soi, dit le Souverain Pontife, quand il s'agit de faits bien établis ; mais « lorsqu'il s'agit plutôt d'hypothèses qui touchent à l'enseignement de l'Ecriture ou de la Tradition, même si elles ont quelque fondement scientifique, il faut les accueillir avec prudence. Si de telles hypothèses s'opposaient directement ou indirectement à la doctrine révélée par Dieu, elles seraient un postulat tout à fait inacceptable » (p. 17).

a) *La doctrine de l'évolution.*

L'Eglise n'interdit pas que la doctrine de l'évolution, pour autant qu'elle recherche si le corps humain fut tiré d'une matière déjà existante et vivante — car la foi catholique nous oblige à maintenir l'immédiate création des âmes par Dieu — dans l'état actuel des sciences et de la théologie, soit l'objet de recherches et de discussions, de la part des savants de l'un et l'autre parti, de telle sorte que les raisons qui favorisent ou combattent l'une ou l'autre opinion soient examinées et jugées avec le sérieux, la modération et la mesure nécessaires ; à la condition toutefois, que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Eglise, à qui le Christ a confié le mandat d'interpréter avec autorité les Ecritures et de protéger la foi. — Certains outrepassent cette liberté de discussion en faisant comme si on avait déjà établi, de façon absolument certaine, avec les indices que l'on a trouvés et ce que le raisonnement en a déduit, l'origine du corps humain à partir d'une matière déjà existante et vivante ; et cela comme s'il n'y avait rien dans les sources de la Révélation divine, qui, en ce domaine, impose la plus grande modération et la plus grande prudence (p. 17-18).

b) *L'hypothèse du polygénisme.* Déjà, en des discours antérieurs [4], Pie XII avait fait allusion à cette hypothèse, laissant entendre qu'elle n'était point conciliable avec le dogme du péché originel. Dans *Humani generis*, la réprobation est formelle :

Quand il s'agit de l'autre hypothèse qu'on appelle le polygénisme, les fils de l'Eglise n'ont plus du tout pareille liberté. En effet, les fidèles ne peuvent embrasser une doctrine dont les tenants soutiennent, *ou bien qu'il y a eu sur terre, après Adam, de vrais hommes qui ne descendent pas de lui par génération naturelle comme du premier père de tous, ou bien qu'Adam désigne l'ensemble de ces multiples premiers pères.* On ne voit, en effet, aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du Magistère ecclésiastique, sur le péché originel, *péché qui tire son origine d'un péché vraiment personnel commis par Adam et qui, répandu en tous par la génération, se trouve en chacun et lui appartient* (p. 19).

* *

L'idée dominante de cette Encyclique, à la fois si ferme et si paternelle, est bien celle, semble-t-il, qui doit diriger le travail scientifique et théologique du chrétien, prêtre ou simple fidèle : garder le perpétuel souci, dans les travaux de tous genres, de se laisser guider par les enseignements du Magistère. C'est là, d'ailleurs, la conclusion de l'Encyclique : « Les professeurs d'Instituts ecclésiastiques se rappelleront qu'ils ne peuvent, avec tranquillité de conscience, exercer l'office qui leur est confié que s'ils acceptent religieusement et gardent exactement dans leur enseignement les normes de pensée que Nous avons statuées. Et comme *ils doivent respect et soumission au Magistère de l'Eglise,* en leur travail de chaque jour, ils doivent aussi en imprégner l'esprit et le cœur de leurs disciples » (p. 19-20). Recommandation plus pressante encore, s'il s'agit de professeurs de théologie ou de prêtres. Sans doute, l'Encyclique les exhorte à ne négliger aucune étude, aucun effort pour se mettre au niveau scientifique indispensable pour comprendre la mentalité et les idées actuelles, mais la volonté de faire progresser le christianisme dans les âmes ne doit pas leur faire perdre de vue que, « pour la théologie, il n'y a de progrès véritable et de renouvellement fécond que dans la tradition » [5]. Or, la tradition vivante, on la trouve, avant tout, dans l'enseignement actuel du Magistère.

A. Michel.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

1. Paul DENIS, O. P. — **Les origines du monde et de l'humanité.** — In-12 de 190 p., 45 fr. belges. — Editions de la Pensée Catholique, Liège, 1950. (Pour la France, à l'Off. Général du Livre, Paris).
2. René BERTRAND. — **L'univers, cette unité.** — In-8 de 240 p, 495 fr. — Paris, La Colombe (5, rue Rousselet, 7e), 1950.
3. Henri BOUCHET. — **Introduction à la philo-**

[2] Voir dans l'art. *Genèse*, du *Suppl. du D. B.*, l'exposé de Cruweilhier et Pirot sur l'historicité des premiers chapitres de la Genèse et les systèmes condamnés parce qu'ils nient ou minimisent à l'excès cette historicité (commentaire de l'a. 2 de la réponse de la C. B., du 30 juin 1909).

[3] On se reportera principalement aux articles suivants : 1936, p. 167-71 ; 1939, p. 132-36 ; 1947, p. 685-93 ; **1949**, p. 452-61.

[4] Voir *Ami*, 1947, p. 211.

[5] Y. Congar, art. *Théologie*, D.T.C., t. xv, 492.